

Rapport d'activités 2014-2015

Adopté lors de l'AGA 4 juin 2015

Table des matières

Table des matières	2
Rapport d'activités 2014-2015	Δ
rapport a dottvitos 2014 2015	
Mot du conseil d'administration	4
1. Réalisation des priorités 2014-2015	9
1.1 Liberté d'expression et droit de manifester	S
1.2 Profilages discriminatoires	12
1.3 Surveillance des populations	15
1.4 Environnement et droits humains	18
2. Réalisations dans les dossiers de veille et d'interventions ponctuelles	20
2.2 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communauta	ires21
2.3 Migration et droits économiques, sociaux et culturels	22
2.4 Laïcité de l'État et enjeux de droits humains	22
2.5 Droits des peuples autochtones	23
3. Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés s	
enjeux de droits	
3.1 Coalition Pas de démocratie sans voix (PDSV)	24
3.2 Coalition pour les droits des peuples autochtones	
3.3 Échec à la guerre	
3.3 Observatoire sur les profilages (OSP)	26
3.5 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC)	27
3.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)	
3.7 BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)	29
3.8 Le Comité sur le travail migrant	29
3.9 Action communautaire autonome et défense collective des droits	
4. Éducation aux droits	31
4.1 Revues	31
4.2 Autre publication	31

4.3 Conférences, ateliers, tournée régionale, forum et autres activités publiques 31	
5. Communication32	
6. Financement et membership33	
7. Vie associative34	
7.1 Sections régionales34	
7.2 CA et CE35	
7.2 Permanence	
8. Rapport d'activités de la section de Québec36	
8.1 Profilage social37	
8.2 Éducation aux droits37	
8.3 Enjeux divers38	
8.4 Vie associative38	
9. Liste des comités de travail de la LDL et leur composition39	
Annexe 1 - Lignes directrices pour la Ligue des droits et libertés sur les droits des peuples autochtones	
Annexe 2 - Rapport d'activités de la section de Québec42	
Annexe 3 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2014-2015	

Rapport d'activités 2014-20151

Mot du conseil d'administration

lci comme ailleurs, les mesures d'austérité continuent de faire leur ravage, et ceci de manière particulièrement dramatique dans des pays comme le Grèce et l'Espagne. La prise du pouvoir de Syriza en Grèce et la montée de mouvements d'opposition comme Podemos en Espagne soulèvent bien des espoirs. Cependant, on voit la difficulté de secouer le joug de la finance. Comme le démontre le cas Grec, la mise en œuvre d'un programme de rupture avec les politiques néolibérales est impossible sans rompre avec la tutelle des institutions financières. Mais cela est-il possible pour un petit pays comme la Grèce tant que celui-ci demeure isolé?

Comme on le voit en France le mécontentement peut également être canalisé par une droite xénophobe qui combine habilement un discours populiste nationaliste contre les élites financières internationales et un discours anti-étranger-ère-s qui jouent sur l'insécurité économique et sociale de la population. La droite xénophobe gagne en force, même dans les pays du nord de l'Europe pourtant relativement épargnés par la crise.

Les développements en Europe ont un lien direct avec la question que pose le <u>Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada (RDH)</u>². Comment opérer le changement d'ordre social, économique et politique sans lequel la réalisation des droits humains est impossible? Comment contrer la montée d'une droite xénophobe?

Le Gouvernement conservateur continue de jouer les va-t'en guerre. Le Canada s'est joint aux pays qui bombardent l'État islamique (El) en Irak, puis en Syrie et a également envoyé un contingent militaire en Ukraine. Le dernier budget annonce des hausses substantielles des dépenses militaires. L'intervention contre l'El s'appuie sur une campagne de peur face à la menace islamiste et contribue à l'alimenter. Les communautés arabes et musulmanes en seront les premières victimes. Les attentats de l'automne 2014 contre deux soldats canadiens ont permis de relancer le discours sécuritaire et islamophobe et de justifier l'adoption de plusieurs projets de loi liberticides.

Ces projets de loi élargissent la définition de la menace à la sécurité nationale et permettent d'assimiler encore plus la protestation sociale à cette menace. Fait encourageant toutefois, la campagne vigoureuse menée par les organisations de défense des droits à travers le Canada a permis de faire basculer l'opinion publique en défaveur de C-51 [56% contre, 33% pour C-51 à la mi-avril].

Le gouvernement conservateur est de plus en plus isolé, nationalement et internationalement, dans son refus de faire quoi que ce soit pour contrer le

^{1.} Le rapport annuel couvre la période allant du 1er mai 2014 au 30 avril 2015. À l'annexe 3 on trouve la liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications .représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2014-2015.

^{2.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf

réchauffement climatique. Les effets du développement des sables bitumineux et des pipelines sur le réchauffement climatique sont exclus de l'évaluation environnementale de ces projets. Cependant, au Canada et au Québec, l'opposition aux sables bitumineux et aux pipelines prend de plus en plus d'ampleur et rallie écologistes, comités de citoyens, municipalités et Autochtones. Au Québec, l'abandon du projet de port pétrolier à Cacouna a fouetté les ardeurs pour mettre également en échec le pipeline.

Les gouvernements refusent toujours de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de rompre avec les rapports coloniaux alors que ces peuples exigent de plus en plus le respect de leurs droits sur leurs territoires non-cédés. Soulignons le jugement de la Cour suprême favorable à la nation Tsilhqot'in en Colombie-Britannique et, au Québec, la déclaration de souveraineté de la nation Atikamekw Nehirowisiw sur le Nitaskinan. Aussi, les Premières Nations Anicinabek, Atikamekw et Innue ont formé une coalition contestant la Convention de la Baie James qui éteint leurs droits sur leurs territoires, alors qu'elles ne l'ont jamais signée. Par ailleurs, le gouvernement canadien continue de faire la sourde oreille à la demande d'enquête publique sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, malgré les appels de plus en plus pressants pour une telle enquête.

Le Québec a été marqué par la première année du gouvernement Couillard. On peut dire que l'agressivité avec laquelle ce gouvernement a décidé d'appliquer le dogme néolibéral de l'équilibre budgétaire a pris les québécois-es par surprise. Cette politique touche tous les droits dont l'État est censé être garant, en particulier le droit à la santé et le droit à l'éducation. La vision marchande des services publics est plus claire que jamais : « L'étudiant est à l'université ce qu'un consommateur est à un commerçant. Une association de consommateurs, ça ne fait pas de grève », selon Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est la notion même de service public et de bien commun qui est remise en question. L'objectif de l'équilibre budgétaire sert de justification à la déconstruction de l'État social.

Les politiques, tant fédérales que provinciales, accentuent les inégalités envers les groupes vivant diverses oppressions. Une <u>étude</u>³ réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) démontre que les mesures d'austérité touchent plus durement les femmes mais la ministre responsable de la condition féminine, Stéphanie Vallée, refuse de s'engager à en tenir compte. Le travail précaire augmente mais les travailleur-euse-s précaires ont de plus en plus de difficultés à accéder à l'assurance-emploi et les prestataires de l'assurance-emploi peuvent être contraint-e-s d'accepter des emplois plus loin, ne correspondant pas à leur compétence et à des salaires inférieurs. Le Québec a passé une loi empêchant la syndicalisation des travailleur-euse-s agricoles. Les travailleur-euse-s migrants temporaires doivent dorénavant quitter le Canada après quatre ans et ne peuvent revenir avant quatre autres années. L'aide sociale est de moins en moins considérée comme un droit humain, mais comme un privilège soumis à des conditions.

^{3.} http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes_et_austerite_WEB.pdf

Le gouvernement du Québec relance les projets de «développement» des gouvernements précédents, Plan nord et extraction des hydrocarbures, en tirant des leçons du fiasco récolté par le gouvernement Charest dans le dossier des gaz de schiste. Le gouvernement veut donner un vernis d'«acceptabilité sociale» à ces projets en incluant un volet social au Plan nord et en prévoyant un minimum de consultation. Même le développement des gaz de schiste est seulement exclu «pour l'instant». La stratégie de lutte aux gaz à effets de serre du gouvernement – un marché du carbone – repose encore une fois sur le «tout au marché». Cette approche permet au gouvernement de préconiser le développement des hydrocarbures et de soutenir le projet de pipeline de TransCanada tout en prétendant lutter contre les gaz à effet de serre.

Le gouvernement Couillard a réussi à mécontenter à peu près tous les secteurs de la société, garderies, médecins, infirmières, enseignant-e-s, employé-e-s municipaux, les régions...mais les solidarités entre ces différents secteurs sont encore embryonnaires. Le fait que tous et toutes ne partagent pas la même analyse ou les mêmes convictions quant aux causes structurelles auxquelles il faudrait s'attaquer ne facilite pas les choses. L'idéologie néolibérale domine encore largement la société, et les alternatives au dogme de la croissance et à l'atteinte du déficit zéro par la réduction de l'État social peinent à se faire entendre. Des mesures alternatives ont été proposées pour assainir les finances de l'État (10 milliards de solutions) mais elles sont encore peu connues de la population. Les luttes environnementales et les luttes contre les mesures d'austérité se mènent encore, dans la majorité des cas, en parallèle, même si les crises environnementale et sociale sont la conséquence d'un même système. Certain-e-s estiment que la crise environnementale et les injustices sociales peuvent être surmontées par des politiques alternatives qui ne remettent pas en question l'ordre économique et social, alors que d'autres considèrent que l'ordre lui-même doit être changé. Le débat autour du marché du carbone en est une illustration.

On assiste, tant au Canada qu'au Québec, à un rétrécissement de l'espace démocratique et à une stratégie délibérée d'étouffement des groupes de la société civile. Cette année, des députés conservateurs ont déposé les projets de loi antisyndicaux C-525, adopté en décembre 2014, et C-377 qui rendent plus difficile l'accréditation syndicale et l'action politique des syndicats. Revenu Canada continue de scruter à la loupe toute intervention des organisations sur les politiques publiques, faisant peser la menace de retirer le statut d'organisme de bienfaisance à l'organisme qui aurait financé cette intervention, même indirectement. Ou encore, dans la même perspective, mentionnons la signature, en janvier 2015, d'une entente entre le Canada et Israël dénonçant la campagne BDS comme une nouvelle forme d'antisémitisme.

Le Québec n'est pas en reste. Le gouvernement québécois a également recours à des projets de loi mammouth adoptés sous le bâillon. Les coupures dans les services publics s'accompagnent de réformes de structures qui éliminent les lieux de représentation démocratique au sein des institutions : restructuration du réseau de

la santé qui élimine des conseils d'administration (CA) des établissements de santé les représentant-e-s de la société civile et centralise le pouvoir dans les mains du ministre de la Santé, abolition des conseils élus dans les commissions scolaires, abolition des Conférences régionales des élu-e-s. Le Conseil du trésor exerce une tutelle sur les agences et départements qui ne rencontrent pas les cibles de réduction.

Le gouvernement du Québec a introduit sans préavis dans le dernier protocole avec les organismes de défense des droits recevant des fonds du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) une note en bas de page qui interdit toute « action qui vise à appuyer un candidat ou un parti politique ou à s'y opposer » car celle-ci est considérée être une activité politique partisane. Les fonds du SACAIS pour les organismes de défense collective des droits ne sont plus assurés au-delà de mars 2016. Le gouvernement projette d'assujettir les organisations à but non-lucratif à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et d'élargir la définition du lobbyisme à toute activité qui vise à influencer les politiques publiques.

La grève étudiante s'est butée à une campagne orchestrée pour la délégitimer. On a vu les propos hargneux et violents qui ont eu cours sur les réseaux sociaux et dans certains média à l'égard du mouvement étudiant. On ne parle plus de grève étudiante, mais de boycott, niant par le fait même le droit des étudiant-e-s de mener une action collective. La stratégie de provocation de la direction de l'UQAM à l'égard des étudiant-e-s a mené à des affrontements qui ont permis de faire appel à la police, de discréditer les étudiant-e-s dans l'opinion publique et d'occulter les enjeux soulevés par la grève.

Ce bref survol montre à quel point les conclusions du *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada* sont pertinentes et comment il est important de continuer de le diffuser. Nous devons aussi continuer à réfléchir sur les alternatives et les moyens d'instaurer un nouvel ordre compatible avec le respect des droits humains.

Cette conjoncture comporte son lot de défis. Des questions toutes plus importantes les unes que les autres, des plans de travail ambitieux et ceci dans un contexte de ressources limitées, entrainent de manière récurrente une surcharge de travail pour la petite équipe de trois personnes⁴ à la permanence. Nous nous penchons sur ce problème pour tenter de le juguler mais nous n'y sommes malheureusement pas encore parvenus. Le conseil d'administration remercie chaleureusement les travailleuses de la LDL pour leur engagement envers la LDL et sa mission.

Nous tenons également à souligner l'apport du noyau de militant-e-s actifs à la LDL. La LDL ne pourrait accomplir tout le travail dont il est fait état dans le rapport d'activités sans la présence de militant-e-s qui, avec la permanence, contribuent à développer les positions de la LDL au sein des comités et interviennent dans

^{4.} Nicole Filion, coordonnatrice; Lysiane Roch, responsable des communications et soutien à l'analyse et à la recherche; Karina Toupin, adjointe à la coordination

l'espace public pour faire rayonner ces positions.⁵

Bien que la situation financière de la LDL soit saine, les ressources à la disposition de la LDL demeurent insuffisantes pour accomplir sa mission. Dans un contexte où les sources de financement traditionnelles sont de moins en moins assurées, il faudra redoubler d'effort pour défendre et garantir le financement de la LDL. Bien que des progrès aient été réalisés dernièrement, l'élargissement du membership et le développement de l'autofinancement doivent demeurer une préoccupation constante.

^{5.} La liste des militant-e-s actifs dans les comités se trouve à la partie 9 du Rapport d'activités

1. Réalisation des priorités 2014-2015

1.1 Liberté d'expression et droit de manifester

Objectifs 2014-2015:

- Réhabiliter dans l'espace public ces libertés civiles
- Renforcer le mouvement de défense en faveur de ces libertés civiles fondamentales pour l'exercice de la démocratie

Le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada (RDH)⁶ faisait état, en 2013, d'« évolutions menaçantes au plan de la démocratie et des droits civils et politiques ». On y rappelait, entre autres, les dérives de nos institutions dites démocratiques ainsi que l'action gouvernementale pour faire taire les différents mouvements d'opposition et de protestation sociale, que ce soit par le biais du financement des organisations de la société civile afin d'en contrôler l'action ou encore par l'adoption de différentes mesures législatives (Loi 12 sous le gouvernement Charest) ou réglementaires (adoption de règlements municipaux ou d'amendements à ces règlements) visant à restreindre l'exercice du droit de manifester.

Il faut ajouter à ces constats la montée en force du discours visant à discréditer auprès de l'opinion publique le mouvement de contestation sociale remettant en question l'ordre social, politique et économique et à légitimer la répression politique dont il fait l'objet notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de manifester. Ce contexte a confirmé la LDL dans sa volonté de poursuivre ses interventions afin de dénoncer ces pratiques et tenter de déconstruire ce discours.

Bilan sur le droit de manifester

La LDL a entrepris à l'automne 2014, de faire un portrait de la situation concernant l'exercice du droit de manifester, à la grandeur du Québec. Grâce au soutien de l'Observatoire sur les profilages, dont elle est membre, la LDL a pu effectuer une recherche sur les données existantes qu'elle a ensuite complétées par deux sondages. Un sondage anonyme diffusé sur les médias sociaux, a permis de recueillir de l'information concernant les arrestations individuelles et de masse pour lesquelles nous manquions d'informations. Un sondage en ligne a aussi été mené auprès de plus de 300 groupes (collectifs, organismes ou organisations) qui organisent ou participent à des manifestations au Québec depuis 2012.

Le rapport dresse un portrait des interventions judiciaires constituant un véritable mouvement de résistance en réaction aux arrestations de masse commises depuis le printemps de 2012. Il traite des perspectives de défense ou de résistance à l'encontre des infractions réglementaires (données générales, stratégies de défense face aux accusations, démarche de mobilisation des groupes d'arrêté-e-s) et des

perspectives d'offensive (contestations constitutionnelles, recours collectifs, recours individuels, plaintes en déontologie, plaintes à la CDPDJ).

Le rapport fait également état des enjeux auxquels sont confrontées les personnes et les groupes dans le contexte d'organisation et de tenue de manifestations, il aborde les questions relatives à la divulgation de l'itinéraire, ainsi que différentes facettes de la répression et du profilage politique. Il présente les grandes lignes d'analyse de l'état du droit de manifester et dresse une liste des différentes stratégies d'intervention ayant ressorti de l'analyse des sondages.

Ce rapport a fait ensuite l'objet d'une rencontre (séminaire de travail grâce à la collaboration de la Fondation Léo-Cormier (FLC)), le 28 mars 2015, à laquelle ont été conviées des personnes arrêtées et des avocat-e-s impliqué-e-s dans la mobilisation judiciaire ainsi que différents groupes ou mouvements confrontés d'une manière ou d'une autre aux limites imposées au droit de manifester. Cette rencontre a permis de compléter le portrait et de formuler quelques pistes de stratégies visant à repousser ces limites et à renforcer l'exercice du droit de manifester.

À ce propos, pour donner suite à l'une de ces pistes d'interventions, la LDL a mené, le 1^{er} avril 2015 avec l'appui de plus de 30 organisations syndicales et communautaires ayant adhéré à son projet de communiqué de presse, une <u>intervention collective médiatique</u>⁷ visant à dénoncer la répression politique imposée au mouvement de grève étudiante.

Le rapport sera complété en considérant les commentaires et ajouts formulés par les participant-e-s de la rencontre et nous prévoyons en faire un lancement public vers la fin mai 2015.

Réalisation d'un « Mythes et réalités» sur le droit de manifester

Nous travaillons actuellement, en collaboration avec la FLC, à la réalisation d'un document sous forme de « Mythes et réalités » sur lequel pourront compter les organisations et groupes qui souhaitent mener des activités de sensibilisation ou autres interventions publiques visant à rappeler les fondements du droit de manifester liés à la liberté d'expression et au droit d'association ainsi qu'à l'exercice de la démocratie. Le document est prévu être disponible en juin 2015.

Intervention judiciaire sur la constitutionnalité de l'article 500.1 du CSR

La LDL a poursuivi son intervention judiciaire contestant la constitutionnalité de l'article 500.1 du Code de sécurité routière (CSR) dans le cadre de l'appel du jugement rendu le 22 avril 2014 par la Cour municipale de Montréal. La LDL a évalué que le jugement comportait plusieurs erreurs de droit, notamment en ce qui concerne la justification de l'atteinte au droit de manifester et le processus d'autorisation des manifestations. Aussi, bien que le juge ait reconnu que manifester

^{7.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/comm_conjoint_2015-04-01_repression_politique.pdf

sur la voie publique était un droit constitutionnel reconnu par les deux Chartes et que l'article 500.1 y portait atteinte, le raisonnement qui l'a amené à conclure que cette atteinte était justifiée ne tenait pas compte des témoignages entendus lors du procès. En effet, ces témoignages ont notamment démontré que les forces policières sont tout à fait capables de gérer les manifestations sur le chemin public, sans menace à la sécurité et ce, que l'itinéraire ait été fourni ou non.

Les audiences dans le dossier d'appel ont eu lieu les 23 et 24 mars 2015 et le jugement devrait être rendu à l'automne 2015.

Rapport Ménard sur le printemps étudiant de 2012

En mai 2014, au moment de la sortie du rapport de la commission Ménard, <u>la LDL est intervenue publiquement</u>⁸ pour souligner qu'encore une fois - en référence notamment au Rapport Perreault sur la mort de Fredy Villanueva - on y démontrait que l'usage de la force policière au Québec devait être revu. Aussi, nous avons demandé la mise en application de plusieurs recommandations dont celle visant à suspendre l'utilisation de l'article 500.1 du CRS, jusqu'à ce que les tribunaux se prononcent sur sa constitutionnalité. Nous avons également demandé que le gouvernement mette en œuvre immédiatement les recommandations sur l'utilisation d'armes dangereuses dans des opérations de contrôle de foule, dont l'interdiction d'avoir recours aux grenades assourdissantes et au bâton télescopique. Nous avons aussi saisi l'occasion pour réitérer notre demande, comme le faisait le rapport, afin de doter le Bureau des enquêtes indépendantes du pouvoir « de déclencher, de sa propre initiative, une enquête, s'il l'estime nécessaire, sur une série de gestes répréhensibles commis par des policiers lors d'une manifestation »⁹.

À noter qu'aucune des recommandations du rapport Ménard n'a été considérée par le gouvernement du Québec.

Dossier SLAPP et demande de rencontre avec la ministre de la Justice

En juin 2014, la LDL et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ont sollicité une rencontre avec la ministre de la Justice nouvellement élue afin de lui faire part de nos préoccupations quant aux conclusions du rapport sur la mise en œuvre de la Loi antislapp¹0 et quant à la nécessité de renforcer, par diverses mesures, le régime juridique mis en place pour contrer les poursuites bâillons.

En effet, bien que dans certains cas, les dispositions ont effectivement porté fruit, dans d'autres cas, notamment dans des dossiers plus complexes, certaines dispositions posent problème et des lacunes importantes subsistent comme l'absence d'un Fonds d'aide. De plus, il est clair que ces dispositions n'ont aucun effet dissuasif au stade des mises en demeure ainsi qu'en ce qui a trait à d'autres

^{8.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/comm_15-05-14_rapport_menard.pdf 9. Op. cit.

^{10.} Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics

phénomènes ou pratiques qui ont cours pour empêcher la tenue de débats publics, faire taire l'opposition à divers projets, voire même des tactiques qui s'apparentent à diverses formes d'intimidation.

Nous avons finalement rencontré le conseiller juridique de la Ministre, en novembre 2014, mais celui-ci n'a laissé entendre aucune ouverture quant à l'intention de la Ministre de donner suite à nos demandes.

Intervention auprès de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

En septembre 2014, <u>la LDL est intervenue auprès des autorités de l'UQO</u>¹¹ afin qu'elles révisent la décision de refuser de faire paraître sur la page web de l'institution universitaire, l'annonce du lancement de l'ouvrage collectif *Tisser le fil rouge* et de retirer, de la page Facebook de la bibliothèque de l'UQO, l'annonce de la publication du livre.

Préparation d'un rapport alternatif à soumettre au Comité des droits de l'homme de l'ONU

En juin 2015, le Comité des droits de l'homme (CDH) chargé de voir à l'application du *Pacte international sur les droits civils et politiques* conclura sa démarche d'examen du Canada. La LDL entend soumettre un rapport alternatif tenant compte des représentations faites par d'autres ONG canadiennes et des dossiers plus spécifiques relatifs au Québec. Le rapport tiendra compte des recommandations que le CDH avait adressées au Canada en 2006 et portera principalement sur les violations de droits survenues lors du G20 à Toronto en 2010 et le printemps étudiant de 2012. Aussi, la LDL y ajoutera les principaux éléments de son bilan sur le droit de manifester.

Comité liberté d'expression

Soulignons que le comité a pu compter sur l'implication de nouvelles militantes dont l'apport est fort apprécié!

1.2 Profilages discriminatoires

Objectifs 2014-2015:

- Amener les autorités politiques et policières à reconnaître l'existence de pratiques de profilage discriminatoire et à adopter des mesures visant à éradiquer ces pratiques
- Contrer l'impunité policière
- Obtenir la mise en place (ou l'amélioration) de mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance des forces policières

Les profilages racial et social ont fait l'objet d'une reconnaissance formelle, si ce n'est par les autorités policières, du moins par les autorités politiques (en partie) mais surtout par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Nous n'en sommes pas là en ce qui concerne le profilage politique et c'est l'objectif que s'est donné la LDL, notamment en prenant part aux travaux de l'Observatoire sur les profilages.

Aussi, la question de l'impunité policière demeure, tout autant que les questions relatives à l'usage de la force ayant par ailleurs fait l'objet de recommandations, tant dans le Rapport Perreault que le rapport Ménard. Tant que nous ne pourrons pas compter sur un mécanisme d'enquête sur la police qui soit indépendant, impartial, transparent et entièrement civil, et qui ait le pouvoir d'initier des enquêtes systémiques, ces questions demanderont que des énergies y soient consacrées, considérant les lacunes qui subsistent notamment dans le processus de déontologie policière.

Observatoire sur les profilages (OSP)

La LDL est membre de l'OSP et participe à ses travaux dont l'un des buts est de faire reconnaître par les autorités politiques et autres acteurs et actrices concernés, notamment les autorités policières, l'existence des trois types de profilage (social, racial et politique). (Voir section 3.4)

Suivi de l'adoption de la Loi 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

En mai 2014, la LDL demandait une rencontre avec la ministre de la Sécurité publique, nouvellement élue, à propos de la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) et l'élaboration des différents règlements qui devaient en assurer la mise en œuvre. La Loi 12, adoptée en mai 2013, prévoyait la mise en place du BEI, mais rien ne semblait avoir avancé dans ce dossier. La LDL a finalement obtenu une rencontre avec la chef de cabinet de la Ministre ainsi que des représentant-e-s de son ministère. Elle a pu à cette occasion, présenter ses attentes plus précises concernant un certain nombre d'éléments à être couverts par les règlements d'application mais n'a malheureusement reçu aucune indication quant aux intentions de la Ministre.

Voyant cela, la LDL a mené, en février et mars 2015, <u>une campagne de lettre¹²</u> auprès de la Ministre demandant que la réglementation à venir assure une plus grande indépendance et efficacité des interventions du BEI et que celui-ci soit tenu à la transparence. 40 organisations syndicales et communautaires y ont participé. La LDL compte relancer la Ministre sous peu.

Aussi, la LDL est intervenue auprès la ministre de la Justice afin de lui faire part de ses préoccupations et recommandations à propos des lignes directrices devant

^{12.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/campagne_bei_reglements_lettre_type.pdf

établir les circonstances dans lesquelles le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) devrait rendre publics les motifs au soutien de sa décision de ne pas poursuivre un policier ou une policière alors que celui-ci ou celle-ci aurait blessé ou tué une personne dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Suivis des recommandations du Rapport d'enquête d'André Perreault

En décembre 2013, André Perreault, à titre de coroner, a rendu public son rapport d'enquête sur les causes et circonstances du décès de Fredy Alberto Villanueva survenu le 9 août 2008.

À la fin de ce rapport, une série de recommandations étaient adressées à la Direction de l'organisation et des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à à l'École nationale de police, sur l'emploi de la force et sur l'utilisation des armes à feu ainsi que sur le type d'armes utilisées.

En décembre 2014, la LDL a interpellé la ministre de la Sécurité publique ainsi que le Direction de l'École nationale de police afin que des suites soient données à ces recommandations. Malheureusement, les réponses reçues ne laissent pas entendre que les recommandations du Rapport Perreault entraineront des changements dans les pratiques policières actuelles ou dans la formation des policiers et policières.

Participation à la Commission populaire sur la répression politique (CPRP)

Le 16 janvier 2015, la LDL a participé aux audiences de la CPRP qui se tenaient à Montréal, après celles de Québec, Gatineau, Sherbrooke et d'autres villes. Rappelons que la CPRP s'est donné pour objectif de produire un rapport sur la répression politique au Québec depuis 1990.

Dans ses représentations, la LDL a fait quelques rappels historiques concernant les années 60 et 70 notamment, avant de présenter son point de vue sur la résurgence de la répression politique étant réapparue en force dans les années 90, avec la montée du mouvement altermondialiste puis la tenue du Sommet de Québec en 2001. Rappelant ensuite la série d'arrestations massives et arbitraires survenues dans les années 2000, puis lors du G20 à Toronto en juin 2010, puis lors du printemps étudiant de 2012, la LDL a également tenu à souligner, en réponse aux attentats terroristes, la mise en place de mesures de surveillance des populations et d'autres mesures conférant des pouvoirs extraordinaires aux forces policières.

Plainte collective auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Rappelons que la LDL a déposé, le 16 septembre 2013, auprès de la CDPDJ une plainte collective contre la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans laquelle elle allègue que les personnes arrêtées le 15 mars 2013 ont été victimes de discrimination fondée sur leurs convictions politiques. La LDL souhaite par ce recours faire avancer la reconnaissance et la critique des

pratiques de profilage politique par les forces policières dans le cadre de manifestations.

La plainte a été jugée recevable en janvier 2014 mais depuis, le dossier piétine. Ce n'est qu'en mai 2014 qu'un enquêteur a été assigné au dossier. Puis, invoquant qu'il pouvait y avoir litispendance du fait que la Cour supérieure avait autorisé un recours collectif visant les plaignant-e-s, l'enquête a finalement été suspendue en décembre 2014. Notons que cette suspension est survenue en dépit du fait que des plaignant-t-es avaient indiqué qu'ils-elles entendaient se retirer du recours collectif et que, de surcroit, les allégations au soutien du recours ne portaient aucunement sur les questions de discrimination pour convictions politiques soulevées dans la plainte à la CDPDJ. L'enquête a finalement été réactivée le 28 avril 2015 soit 5 semaines après que l'on ait déposé au dossier la preuve de désistement au recours collectif de 6 plaignant-e-s. Et cette fois, le même enquêteur qui invoquait les questions de litispendance, nous apprenait que finalement, cette question n'était pas pertinente à ce moment-ci, qu'elle serait traitée au terme du processus d'enquête et que celle-ci pouvait suivre son cours.

La LDL n'est pas la seule organisation à avoir entrepris une telle démarche : mentionnons la section de Québec, concernant une manifestation féministe durant le printemps étudiant en 2012, et le RQGE, concernant une manifestation d'opposition à un oléoduc, en octobre 2013. Dans le cas de Québec, une décision dans le dossier est attendue vers la mi-juin 2015, près de 3 ans après le dépôt de la plainte (octobre 2012). Dans le cas de la plainte déposée par le RQGE, là aussi le dossier piétine. Ce qui amènera la LDL, le 5 mai 2015, à faire une intervention commune avec la section de Québec et le RQGE, auprès du président de la CDPDJ.

1.3 Surveillance des populations

Objectifs 2014-2015:

- Stimuler l'intérêt des médias québécois aux enjeux liés à la surveillance des populations
- Sensibiliser les organisations de la société civile québécoise (agents multiplicateurs) à ces enjeux
- Susciter l'intérêt, rappeler la responsabilité de la classe politique afin qu'elle agisse pour protéger la vie privée garante de la démocratie
- Peaufiner notre expertise dans ce dossier

Ce n'est pas d'hier que la LDL s'intéresse aux enjeux de démocratie concernant la protection de la vie privée et des renseignements personnels. L'affaire Snowden et la mobilisation que celle-ci a entraînée au sein de diverses ONG intervenant sur la scène internationale nous ont amené à relancer plus formellement cette année nos activités d'information et de sensibilisation sur ces questions.

Revue Droits et libertés du printemps 2014

En juin 2014, la LDL publiait, en collaboration avec la FLC, sa revue Droits et libertés dont le thème central portait sur la surveillance des populations. Dans un contexte où les révélations d'Edward Snowden ont suscité un débat public salutaire sur la mise en place d'un système de surveillance des populations, ce numéro vise à apporter un éclairage supplémentaire sur l'évolution des enjeux de surveillance et de protection de la vie privée et des renseignements personnels, leurs implications en matière de démocratie et de droits humains ainsi que les perspectives en termes de résistance et alternatives.

À noter que la revue a été envoyée aux député-e-s québécois du Parlement canadien et à l'ensemble de la députation de l'Assemblée nationale du Québec.

10e anniversaire de la Commission Arar

À l'occasion du 10e anniversaire de cette Commission, la LDL a participé à l'important Colloque organisé par la Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC), dont elle est membre, et Amnistie internationale Canada. (Voir la section 3.5)

Rien à cacher, rien à craindre? : campagne de sensibilisation sur la surveillance des populations

La LDL a mené une campagne de sensibilisation sur les enjeux de protection de la vie privée et de démocratie qui a pris la forme d'une tournée régionale organisée en collaboration avec la FLC. Les rencontres d'information ont eu lieu dans quelques régions du Québec, soit Québec, Gatineau, Lanaudière, Montérégie (St-Hubert) et Saint-Hyacinthe. L'objectif de ces rencontres est de démontrer, à partir de scènes de la vie quotidienne, comment chacun-e de nous participe à la cueillette d'informations nous concernant et de faire connaître le fonctionnement des systèmes de surveillance des États ainsi que les moyens mis en place pour colliger les informations et pour les traiter. Il s'agit aussi de démontrer l'impact de ces systèmes de surveillance sur l'exercice de la démocratie et de faire connaître les moyens de résistance et les revendications à mettre de l'avant.

Ces rencontres ont permis aux personnes présentes -plus d'une centaine-, de s'approprier les arguments pour déconstruire la conviction malheureusement partagée par plusieurs que si on n'a rien à cacher on n'a rien à craindre de ces systèmes et pratiques de surveillance. Elles ont également permis de démontrer qu'il est nécessaire et possible de réagir face à ce système de surveillance, d'exiger de nos gouvernements de cesser les pratiques de surveillance et d'adopter de réelles mesures de protection des renseignements personnels et de la vie privée.

Projet de loi C-51, Loi antiterroriste de 2015

Déjà, en 2001, le projet de loi C-36 était venu bouleverser notre système judiciaire et juridique en écartant, en certaines circonstances, les garanties reconnues par la Charte canadienne des droits et libertés. C-51 propose d'aller encore plus loin.

Il importe de rappeler quelques-uns des principaux éléments de ce projet de loi qui aura pour effet de cibler les militant-e-s de différents mouvements de protestation sociale, en plus des communautés arabe et musulmane particulièrement visées dans les dernières années par les mesures antiterroristes.

Le projet de loi propose la mise en place d'un vaste système de collecte et d'échange d'informations au sein de l'appareil gouvernemental. Les mesures proposées font table rase des règles actuelles en matière de protection des renseignements personnels. Et ceci, sans mécanismes de surveillance adéquats de ces activités de renseignement, pas plus que de recours pour les personnes qui en feront l'objet.

C-51 propose la création d'une nouvelle infraction, soit de «préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général» ou encore, il propose la saisie et la destruction de matériel de propagande terroriste dont les définitions sont là aussi de portée très large et ambiguë. Le caractère vague des dispositions risque ainsi de miner la liberté d'expression par un effet d'autocensure.

Le projet de loi C-51 élargit démesurément les circonstances permettant la détention préventive, affaiblit le degré de preuve nécessaire, allonge la durée possible de cette détention qui passe de 72 heures à 7 jours, durcit les conditions de libération, le tout sans inculpation pour une infraction criminelle. Il suffira, pour justifier une telle détention, qu'un agent de la paix ait des motifs raisonnables de croire à la possibilité qu'une activité considérée comme «terroriste» soit entreprise.

Le projet de loi C-51 apporte des changements majeurs au mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui avait été limité jusqu'à maintenant à des activités de renseignements. Il pourra dorénavant prendre des mesures pour «réduire» une menace à la sécurité du Canada, dont la définition est tellement large qu'elle peut comprendre des activités menées par divers mouvements de protestation sociale. Le SCRS pourra, sous réserve d'obtenir un mandat judiciaire, agir illégalement et même prendre des mesures qui porteront atteinte aux droits protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Enfin, mentionnons qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme qui soit en mesure de surveiller et de contrôler le vaste système intégré de collecte d'information, d'enquête, d'arrestations préventives, d'interventions que propose C-51 et que le projet de loi n'en propose aucun nouveau.

Considérant la portée de C-51 sur l'exercice des libertés civiles, la LDL s'est jointe à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à Greenpeace qui souhaitaient mener une intervention publique au Québec pour dénoncer le projet de loi. Elle a

proposé le contenu <u>d'une déclaration</u>¹³ qui, en quelques jours à peine, a recueilli plus d'une centaine de signatures. Une conférence de presse a fait connaître publiquement la démarche réclamant que les député-e-s de la Chambre des communes s'opposent à C-51 et que l'Assemblée nationale se prononce contre ce projet de loi. La déclaration fut ensuite déposée au Comité permanent sur la sécurité publique et nationale, auprès de l'ensemble des député-e-s du Parlement canadien ainsi qu'auprès des député-e-s de l'Assemblée nationale du Québec.

1.4 Environnement et droits humains

Objectifs 2014-2015:

- Faire connaître davantage l'analyse environnement et droits humains
- Approfondir notre analyse du dossier énergétique et des enjeux entourant les processus de consultation

Analyse des enjeux liés à l'énergie

En raison des enjeux majeurs de droits humains soulevés par le dossier de l'énergie au Québec et au Canada, notamment en ce qui concerne les projets d'hydrocarbures, la LDL a choisi de mettre un accent particulier sur ce dossier cette année. Le comité environnement a analysé les enjeux de droits humains liés à l'exploration, l'exploitation et au transport des hydrocarbures. Il a aussi entamé un travail de recherche sur le droit à l'énergie, avec l'aide d'un stagiaire.

Interventions pour faire connaître l'approche de droits humains en matière d'environnement

Depuis quelques années la LDL a effectué un travail important visant à développer une analyse des enjeux environnementaux dans une perspective de droits humains et la faire connaître. Cette année, elle a décidé de faire connaître cette approche en intervenant elle-même en appui à des luttes écologistes sur la base d'un argumentaire de droits humains. C'est ainsi que, conjointement avec le RQGE, elle a rédigé <u>un communiqué en appui à la municipalité de Ristigouche sud-est</u>14, qui est poursuivie pour avoir adopté un règlement pour protéger le droit d'accès à l'eau. La LDL a aussi publié <u>une lettre ouverte exposant les enjeux de droits humains soulevés par les projets d'hydrocarbures</u>15, ainsi qu'un <u>article exposant en quoi le Plan Nord Plus menace les droits</u>16.

Par ailleurs, la LDL offre maintenant un atelier de formation sur l'environnement et les droits humains. Elle a aussi effectué une présentation sur les droits humains, l'environnement et la participation aux débats publics lors d'une journée sur l'écocitoyenneté qui s'est tenue au Collège de Rosemont.

^{13.} http://liguedesdroits.ca/?p=2656

^{14.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/comm_10-10-2014_ristigouche.pdf

^{15.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/lettre_ldl_projets_hydrocarbures_droits_2014-12-01.pdf

^{16.} http://liguedesdroits.ca/?p=2250

Journée d'étude sur le droit à la participation et à l'autodétermination

Au cours des dernières années, la LDL est intervenue à plusieurs reprises au sujet de la participation du public en environnement. Lors de ces interventions, tout comme dans ses échanges avec les groupes écologistes, la LDL a constaté que les enjeux de participation soulevaient plusieurs questions complexes qui demeuraient sans réponse. Pour approfondir ces questions, la LDL a organisé, le 14 février 2015, une journée d'étude sur le droit à la participation et à l'autodétermination. Cette journée sur invitation a réuni une vingtaine de militant-e-s écologistes, autochtones et de défense des droits. Elle a permis de réfléchir collectivement aux formes et aux exigences de la participation légitime en environnement, dans une perspective de droits humains. Elle a aussi offert aux participant-e-s une occasion de partager leur analyse de la portée et des limites des différentes formes actuelles et souhaitées de participation en environnement et d'approfondir certains enjeux qu'elles soulèvent. La LDL prévoie faire un bilan de la journée qu'elle remettra aux participant-e-s ainsi qu'à d'autres personnes affectées par ces enjeux. La journée a ouvert plusieurs pistes de réflexion que la LDL souhaite pouvoir étudier plus en profondeur dans le cadre de d'autres activités à venir.

Développement d'une analyse entourant la notion d'acceptabilité sociale

La notion d'acceptabilité sociale et son utilisation de plus en plus répandue constituent un des enjeux de participation en environnement qui soulèvent des questions importantes en matière de droits humains. Le comité environnement a réfléchi dans un premier temps à cette question en mai dernier et a partagé ses réflexions avec le RQGE. Pour approfondir son analyse et la diffuser plus largement, le comité a travaillé cet hiver sur un projet d'outil d'éducation sur l'acceptabilité sociale et les droits humains. En raison de certaines difficultés qu'un tel outil impliquait, le conseil d'administration a préféré ne pas le diffuser tel quel. D'autres avenues sont toutefois envisagées pour diffuser largement l'analyse sous-jacente dans un autre cadre que celui de l'acceptabilité sociale.

Consolidation du comité « environnement et droits humains »

La LDL a poursuivi cette année le travail de consolidation du comité amorcée en 2013-2014. Elle a accueilli trois nouveaux militant-e-s et poursuivi l'intégration des membres qui s'étaient joint-e-s au comité à la fin de l'an dernier. La motivation, l'engagement et la diversité des expertises de ces nouveaux militant-e-s a beaucoup contribué au dynamisme du comité et à la réalisation de ses différentes activités.

2. Réalisations dans les dossiers de veille et d'interventions ponctuelles

2.1 Suivis du Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada (RDH)

Objectifs 2014-2015:

- Proposer les DH comme un élément fondamental sur lequel doivent se fonder les prises de décisions gouvernementales
- Renforcer le mouvement de concertation et de mobilisation autour des DH

Bien que la démarche de mobilisation autour du RDH se soit officiellement terminée l'an dernier, la LDL a choisi de conserver ce dossier en tant que « dossier de veille et d'intervention ponctuelle ». Les conclusions du rapport sont transversales et teintent l'ensemble des interventions de la LDL. La LDL a aussi réalisé un certain nombre d'activités spécifiques à ce dossier.

Analyse, interventions et mobilisation autour d'enjeux spécifiques

La LDL a décidé d'intervenir cette année sur des enjeux spécifiques qui mettent en évidence de façon plus particulière les conclusions du RDH. La question des mesures d'austérité est ainsi apparue comme un enjeu incontournable. La LDL, via un comité créé à cet effet, a effectué une analyse des enjeux d'austérité dans une perspective de droits humains. Elle s'est notamment basée sur un document publié par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Sur la base de cette analyse, la LDL a publié <u>une lettre ouverte dans Ricochet</u>¹⁷ qui a largement circulé. Elle a aussi émis un <u>communiqué proposant une fiscalité au service des droits humains¹⁸.</u>

Par ailleurs, la LDL a mobilisé ses membres pour qu'ils-elles participent à trois manifestations contre l'austérité, soit celle du 31 octobre 2014, du 29 novembre 2014 et du 2 avril 2015.

Les coupures à l'aide sociale, annoncées à l'hiver 2015, ont aussi amené la LDL à intervenir sur la base de l'analyse du RDH. La LDL a ainsi participé à une conférence de presse¹⁹ lors de laquelle elle a rappelé les engagements du gouvernement à l'égard des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et les implications de ces engagements.

Intervention auprès du Comité DESC de l'ONU

En mars 2015, le Comité DESC a tenu une session de travail au cours de laquelle il a élaboré une liste de questions adressées au Canada, tenant compte du contenu du rapport que ce dernier avait déposé en 2012, ainsi que des représentations faites par la société civile canadienne. Dans ce contexte, la LDL a fait parvenir au Comité,

^{17.} https://ricochet.media/fr/138/mesures-dausterite-droits-humains

^{18.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/comm_2014-10-29_fiscalite.pdf

^{19.} http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/comm_2015-03-06_aide_sociale.pdf

en janvier 2015, <u>une lettre²⁰</u> (version française ensuite traduite en anglais par un militant) référant aux recommandations que le Comité avait adressées au Canada en 2006 et qui sont demeurées essentiellement lettre morte, tout en faisant des liens avec des enjeux de l'heure, tel que la réforme des programmes.

Présentation des conclusions du rapport à des membres d'organisations signataires du rapport et à d'autres groupes

Pour répondre à la demande de nombreuses organisations signataires du rapport ou intéressées par celui-ci, la LDL a décidé d'offrir un atelier de formation sur le RDH. Elle a ainsi offert cinq formations, soit au Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC), au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), à l'Union des consommateurs, au Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) ainsi qu'au Carrefour foi et spiritualité. Ces formations ont été ajustées pour répondre aux spécificités de ces organisations et aux enjeux particuliers auxquels elles font face.

Une présentation des conclusions du rapport a également été faite lors de l'AGA du RQGE, au congrès du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) ainsi que lors de la soirée de lancement du verdict du Tribunal permanent des peuples.

2.2 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires

Objectifs 2014-2015:

- Sensibiliser sur les enjeux relatifs au droit d'association liés aux mesures de contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres
- Renforcer la mobilisation des organismes qui exigent le respect de la mission de défense collective des droits

Les organisations communautaires (OC) sont actuellement assujetties à des mesures de contrôle qui font en sorte que leur mission se trouve souvent définie et guidée par les obligations que posent les institutions étatiques plutôt que par l'assemblée générale de ces groupes. Ces mesures ont un impact certain sur le droit de ces organisations communautaires de s'associer et de s'exprimer à des fins démocratiques. C'est pourquoi la LDL a présenté un projet visant à informer, sensibiliser et outiller les OC sur cette question, de concert avec le Service aux collectivités de l'UQAM, auprès du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation.

La LDL souhaite ainsi réaliser une tournée provinciale afin d'outiller les OC pour comprendre les mécanismes à l'œuvre entravant actuellement leur droit d'association, en les situant dans une perspective historique. La démarche vise également à identifier des pistes d'action visant à favoriser la préservation des

espaces démocratiques et de la liberté d'association au sein des organisations et à renforcer leur rôle comme acteurs et facilitateurs de la vie démocratique.

La réponse à la demande du projet est attendue en juin 2015.

2.3 Migration et droits économiques, sociaux et culturels

Objectifs 2014-2015:

- Renforcer le mouvement en faveur de la reconnaissance de tous les droits des travailleurs et travailleuses migrant-e-s dit-e-s peu spécialisé-e-s
- Proposer une analyse et des pistes d'interventions qui tiennent compte des constats du Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada

Le comité migration et DESC a convenu de concentrer ses énergies à participer aux travaux du Comité sur le travail migrant qui, au sein du Front de défense des non-syndiqué-e-s, se préoccupe plus spécifiquement des droits des travailleurs et travailleuses migrants (voir section 3.8).

La LDL a participé à la campagne « Travailleuses et travailleurs migrants: pas des marchandises! » menée au Québec par la Coalition qui s'est échelonnée du 7 octobre au 18 décembre 2014, Journée internationale des migrants. Cette campagne visait à sensibiliser les élu-e-s du Québec, ainsi que les leaders de la société et la population civile au respect des droits des milliers de personnes qui viennent travailler sous le *Programme de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés du Canada*.

La LDL est intervenue dans le cadre des activités de lancement et de clôture de cette campagne. Ses interventions visent constamment à rappeler que, peu importe leur statut, les travailleurs et travailleuses migrants doivent bénéficier des mêmes droits que tout autre travailleurs et travailleuses. Comme toute autre personne, ils et elles doivent également se voir reconnaître, sans aucune distinction ou discrimination, le droit de prendre part à la vie politique et le droit d'exercer leur citoyenneté. À cette fin, il faut leur garantir l'exercice de leurs droits civils et politiques tout autant que leurs droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'énoncés dans les pactes internationaux qui protègent ces droits.

2.4 Laïcité de l'État et enjeux de droits humains

Objectifs 2014-2015:

- Promouvoir la position de la LDL qui défend les principes qui fondent la laïcité de l'État, la portée de ce que sont les accommodements raisonnables et les mesures nécessaires à adopter afin d'assurer le droit à l'égalité réelle et non pas formelle
- Alerter sur les enjeux liés au racisme et l'exclusion sociale des groupes ciblés

La LDL projetait d'intervenir sur le projet de loi sur la neutralité de l'État annoncé en automne dernier par le gouvernement québécois, mais celui-ci en a reporté le dépôt à plus tard.

On a pu observer cependant que, dans la foulée d'une série d'événements, dont le militaire tué à Saint-Jean-sur-Richelieu, la fusillade sur la colline parlementaire, les échos qu'ont eu ici l'attentat survenu à Charlie Hebdo, la question identitaire au Québec a été de plus en plus liée à la question sécuritaire. On a pu en faire le constat, tant dans les discours tenus que les décisions prises dans certains dossiers par bon nombre d'élu-e-s. Ceci a eu pour effet de renforcer la montée de l'islamophobie et d'aggraver le sentiment d'exclusion ressenti par les membres des communautés arabe et musulmane.

En réponse à cela, le conseil d'administration de la LDL a convenu de travailler à la réalisation d'une intervention vidéo qui explique la portée des dérives sécuritaires non seulement sur les libertés civiles et l'exercice de la démocratie – liberté d'expression, droit à la dissidence, etc.- mais également la portée sociale de ces dérives, soit le repli sur soi, la xénophobie, l'exclusion sociale des « autres », etc.

Cette vidéo sera diffusée largement, après avoir été présentée à l'assemblée générale de la LDL, le 4 juin 2015.

2.5 Droits des peuples autochtones

Objectifs 2014-2015:

- Sensibiliser la population quant aux enjeux relatifs aux droits des peuples autochtones, notamment le colonialisme dont ils sont victimes
- Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des Autochtones au sein de la population

Le comité sur les droits des peuples autochtones a été réactivé au début de l'année 2014. Le rétablissement du comité a notamment été motivé par deux raisons. D'abord, l'assemblée générale annuelle de juin 2014 a demandé que la LDL mène une réflexion sur une façon de reconnaître les territoires autochtones lors de ses activités publiques. Également, la question autochtone a effectué un retour dans le plan de travail de la LDL à titre de dossier de veille et d'interventions ponctuelles. De plus, plusieurs militant-e-s avaient démontré un intérêt pour ce dossier et souhaitaient y consacrer temps et énergie.

Le plan de travail prévoyait deux grands objectifs en lien avec les droits des peuples autochtones, soit la sensibilisation de la population à ces questions, notamment sous l'angle du colonialisme, et le renforcement du mouvement de défense des droits des peuples autochtones dans la population. Ces objectifs devaient se traduire par quatre moyens qui ont bel et bien été mis en œuvre :

Suivre des enjeux soulevés par les peuples autochtones et donner appui à leurs revendications

Ne se considérant pas d'emblée suffisamment outillé-e-s pour prendre position sur les enjeux autochtones, les membres du comité ont entamé une mise à jour de leurs connaissances et une réflexion sur la façon la plus pertinente pour la LDL d'intervenir sur ces questions. Cette démarche s'est traduite par l'adoption de lignes directrices par le CA qui guideront les prises de position de la LDL à venir.

Donner suite à la proposition de l'AGA sur la reconnaissance des territoires autochtones

Le comité a mené des consultations larges auprès de représentant-e-s de groupes autochtones et d'autres organisations ayant des positions variées sur la question. Le comité propose d'ajouter dans les lignes directrices de la LDL sur les droits des peuples autochtones une formulation type dont pourraient s'inspirer les représentant-e-s de la LDL dans une activité publique. Cette formulation réitère la reconnaissance du territoire autochtone et demande la reconnaissance des revendications sur celui-ci en consultation avec les Autochtones et avec leur consentement. (Voir annexe 1)

Tenir une réflexion sur le rôle de la LDL au sein des luttes pour la défense des droits des peuples autochtones

Le comité a proposé dans les lignes directrices soumises au CA d'intervenir auprès des non-Autochtones et des États canadien et québécois pour dénoncer le colonialisme, le racisme, et la violation des droits des Autochtones, ainsi que pour soutenir la reconnaissance et le respect des droits des Autochtones, tels qu'inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, particulièrement celui à l'autodétermination, mais sans jamais perdre de vue l'interdépendance des différents droits. Il ne revient pas à la LDL de s'ingérer dans les définitions des luttes autochtones.

Participer à la Coalition sur les droits des peuples autochtones

Depuis septembre 2014, la LDL a joué un rôle actif et constant dans la relance de cette coalition (Voir section 3.2).

- 3. Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits
- 3.1 Coalition Pas de démocratie sans voix (PDSV)

Objectifs 2014-2015:

• Renforcer le mouvement d'opposition aux orientations et politiques du gouvernement Harper contre les droits humains et la démocratie

La LDL est membre de PDSV et y est impliquée très activement. Sa représentation est assurée par Dominique Peschard qui est également membre du comité de coordination.

PDSV a tenu son assemblée générale à l'automne 2014 et a lancé son troisième dépliant, Les Conservateurs au pouvoir : huit ans d'attaques contre les acteurs et institutions démocratiques.

En janvier 2015 PDSV a tenu un cabaret politique Bye Bye Harper lors duquel plusieurs personnes ont pris la parole pour dénoncer les politiques conservatrices. Le cabaret a été un franc succès.

La CSN, en collaboration avec PDSV, a mis en place un site dédié intitulé Bye Harper. Des personnalités ont été sollicitées pour écrire des lettres qui critiquent les politiques conservatrices sur plusieurs thèmes choisis. Les groupes sont invités à mettre un lien vers ce site sur le leur afin de favoriser la circulation des lettres. PDSV est passée dans le mode année électorale avec l'objectif de chasser les conservateurs du pouvoir. Plusieurs membres de PDSV comptent également travailler, chacun à sa manière et indépendamment de PDSV, au même objectif.

3.2 Coalition pour les droits des peuples autochtones

Objectifs 2014-2015:

- Soutenir les peuples autochtones dans leurs démarches visant à obtenir le respect par le Canada et le Québec des engagements énoncés dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones
- Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des peuples autochtone au sein de la population non autochtone

La LDL est membre de la <u>Coalition</u>²¹ et y est représentée par Dominique Peschard et Marcel Duhaime. Elle a été très active cette année au sein de cette coalition qui a entamé un processus de consultation auprès de représentant-e-s autochtones afin de redéfinir sa mission. La LDL a participé à l'élaboration du plan de travail pour les prochaines années centré sur la déconstruction du colonialisme et la reconnaissance et la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

3.3 Échec à la guerre

Objectifs 2014-2015:

• Faire ressortir les enjeux de droits humains dans les problématiques abordées par le Collectif Échec à la guerre

²¹ Le site de la Coalition pour les droits des peuples autochtones : https://cdpaq.wordpress.com/

 Mobiliser les membres de la LDL et les organismes partenaires à prendre part aux activités et campagnes du Collectif

La LDL est membre du collectif et y délègue une représentante, Martine Éloy.

La LDL a annoncé la publication de la dernière brochure du Collectif, *La montée inquiétante du militarisme au Canada*, publié au printemps 2014, dans l'infolettre.

À l'occasion de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2014, le Collectif Échec à la guerre a invité des organisations et personnalités à signer une lettre intitulée *Pour faire avancer la paix : d'abord combattre le militarisme canadien*. La LDL a endossé cette lettre qui a été publiée dans *Le Devoir*. Par la suite, la LDL a appuyé la 4^e campagne du coquelicot blanc et l'action média pour la publication d'une pleine page dans *Le Devoir* du 1^{er} novembre 2014, invitant la population à porter le coquelicot blanc à la mémoire de toutes les victimes de la guerre et pour dénoncer la montée du militarisme au Canada. La LDL a invité ses membres à participer à la vigile silencieuse devant le lieu de la cérémonie officielle de la journée du Souvenir le 11 novembre dernier.

3.3 Observatoire sur les profilages (OSP)

Objectifs 2014-2015:

 Promouvoir des changements structurels dans les pratiques et les politiques organisationnelles et institutionnelles des acteurs sociojudiciaires pour soutenir une sécurisation de l'espace public respectueuse des droits de la personne

La LDL est membre de l'OSP qui regroupe chercheur-e-s, universitaires et organisations communautaires. Elle y est représentée par Lucie Lemonde. Le but de l'OSP est de faire reconnaître par les autorités politiques et autres acteurs et actrices concernés, notamment les autorités policières, l'existence des trois types de profilage (social, racial et politique), de se doter d'outils pour développer une analyse commune et de mener des interventions publiques et politiques communes, telles que des interventions dans le cadre de débats publics, auprès des médias, ou encore l'organisation de forums et activités en collaboration avec d'autres groupes de défense des droits et réunissant des personnes profilées.

La LDL contribue plus spécifiquement au volet profilage politique, s'appuyant sur tout le travail qu'elle a réalisé dans les dernières années pour dénoncer les pratiques policières qui visent à faire taire et criminaliser les mouvements de contestation sociale comme notamment, lors du Sommet de Québec en 2001, les événements du G20 à Toronto en 2010 et le Printemps étudiant de 2012. Sur le volet profilage politique, l'OSP s'intéresse plus spécifiquement à l'aspect collectif de ce type de profilage.

Parmi les activités de l'OSP menées cette année, notons la tenue du Forum *Le travail policier et judiciaire sous la loupe*, les 4 et 5 décembre 2014 qui a permis de croiser les points de vue sur les différents types de profilage, sur les manières de les faire reconnaître et sur les différentes facettes de la défense des droits individuels et collectifs. La LDL y a fait une présentation sur le profilage politique. Rappelons également le soutien de l'OSP à la réalisation du rapport bilan sur le droit de manifester (voir section 1.1).

3.5 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC)

Objectifs 2014-2015:

• Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteintes dans le contexte de la lutte au terrorisme

La LDL est l'une des organisations membres de la CSILC. Elle y participe depuis les tout débuts et y est représentée par Dominique Peschard et Martine Éloy. Mentionnons que Dominique Peschard est également co-président de la Coalition.

Le travail de la CSILC a porté principalement sur les projets de loi conservateurs portant atteinte aux libertés civiles. La CSILC a fait campagne contre les PL C-13 (cybercriminalité), C-44 (loi sur le SCRS), C-51 (loi antiterroriste 2015) et est intervenue sur le PL C-24 (loi sur la citoyenneté).

La LDL participe à des rencontres de concertation que tiennent régulièrement les organisations de défense des libertés civiles du Canada pour s'opposer à ces projets de loi. Les autres organisations qui participent à ces échanges sont l'Association canadienne des libertés civiles, la British Columbia Civil Liberties Association, la Canadian Muslim Lawyers Association, le National Council of Canadian Muslims et Amnistie internationale Canada.

En octobre 2014, la CSILC et Amnistie internationale Canada ont organisé une importante conférence, Arar + 10, pour faire le point sur les violations de droits commises au nom de la guerre au terrorisme, dix ans après la mise sur pied de la commission Arar. La LDL a contribué en animant un panel et en produisant un dépliant qui reprenait plusieurs des articles de notre revue sur la surveillance des populations.

3.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Objectifs 2014-2015:

• Interpeller la CDPDJ sur son rôle de «chien de garde institutionnel» des droits et libertés

La LDL a poursuivi sa participation à la Table de la CDPDJ qui se réunit à deux reprises par année. Nicole Filion y représente la LDL. La principale démarche à

laquelle les organisations qui y participent ont été conviées cette année fut la consultation qui a porté sur les prochaines orientations stratégiques de la CDPDJ. À ce propos, la LDL a fait valoir que l'un des principaux obstacles auxquels nous sommes confrontés actuellement est celui de la banalisation des droits humains, et que, dans ce contexte, révélé notamment à l'occasion du débat sur la charte des valeurs, la CDPDJ a un rôle essentiel à jouer en faveur de la revalorisation des droits humains et de la *Charte des droits et libertés de la personne* à titre de texte quasi constitutionnel.

La LDL a également demandé que la CDPDJ renforce son rôle d'intervenant en faveur de la pleine réalisation des droits et libertés dans l'espace public et auprès de la classe politique, non seulement pour contrer ce courant de la banalisation des droits mais aussi pour agir sur les causes systémiques de reculs dans la réalisation des droits (notamment, en matière de DESC : considérant les 10 dernières années, marquées par d'importants reculs et le contexte actuel eu égard aux annonces de gouvernement libéral).

Nous avons également rappelé que la CDPDJ a un rôle à jouer en ce qui concerne l'accès à la justice et qu'en ce sens, elle doit assurer l'efficacité des recours prévus à la Charte, en assurer l'accessibilité (faire en sorte que toute personne puisse comprendre le processus et compter sur la CDPDJ pour l'accompagner), renforcer sa capacité à mener des interventions judiciaires qui ont une portée systémique (litiges stratégiques) et porter un regard sur le pouvoir d'intervention des autres institutions vouées à la défense de droits humains tel que la Commission d'accès l'information.

Nous avons aussi fait référence à l'introduction (2006) dans la Charte québécoise du droit à un environnement sain et au fait que la CDPDJ devait considérer la portée à donner à ce droit. Nous avons rappelé en outre, les recommandations issues du bilan des 25 ans de la Charte.

Enfin, nos représentations invitaient la CDPDJ à organiser des États généraux sur les droits humains, considérant qu'un tel projet permettrait à la CDPDJ de renforcer son rôle d'interventions en faveur de la pleine réalisation des droits et libertés dans l'espace public et auprès de la classe politique, tout en abordant la question de l'accès à la justice en matière de droits humains (efficacité et accessibilité des recours, litiges stratégiques, etc.). Un tel projet pourrait de plus permettre de faire état dans l'espace public de diverses problématiques en matière de droits humains, de revaloriser les droits humains, la Charte québécoise ainsi que l'institution chargée d'en assurer la mise en œuvre.

Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue par la Commission qui, peutêtre, dans le contexte des orientations gouvernementales actuelles a plutôt choisi d'adopter des orientations stratégiques qui généreront des résultats plus «mesurables».

3.7 BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)

Objectifs 2014-2015:

 Obtenir le respect intégral par Israël du droit international et des droits des Palestinien-ne-s

La LDL est membre du mouvement PBS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) depuis quelques années déjà. Marcel Duhaime y représente la LDL.

Rappelons que BDS a été créé à la suite d'un appel de nombreux organismes civils palestiniens et est devenu un mouvement mondial de résistance pacifique aux violations des droits des Palestinien-ne-s commises impunément par l'État d'Israël.

La LDL participe aux rencontres de concertation et d'organisation et assez régulièrement aux activités publiques de BDS, activités de sensibilisation du public et d'appel au soutien des droits humains des Palestinien-ne-s. Nous avons ainsi participé à quelques reprises à la distribution, à Montréal, d'un tract appelant le Cirque du Soleil à annuler ses représentations en Israël. Nous étions aussi présent-e-s lors d'une intervention de protestation contre l'association du consulat d'Israël avec Art Sous terrain, une manifestation artistique annuelle dans les couloirs sous terrains du centre-ville à laquelle Israël s'est joint soudainement, cette année, pour soigner son image comme il le fait un peu partout dans le monde ces temps-ci.

Nous sommes aussi intervenu-e-s, avec d'autres membres de BDS pour dénoncer et exiger l'annulation d'un «Protocole d'entente» Canada-Israël signé en janvier 2015 pour soi-disant combattre l'antisémitisme pratiqué nommément par BDS.

3.8 Le Comité sur le travail migrant

Objectifs 2014-2015:

 Sensibiliser les élu-e-s du Québec, ainsi que les leaders de la société et la population civile au respect des droits de travailleurs et travailleuses migrant-e-s « peu spécialisé-e-s »

La LDL est membre du Comité sur le travail migrant et y est représentée par Martin Gallié. Le Comité a convenu cette année de concentrer plus particulièrement ses activités sur le Québec. Dans cette perspective, la LDL a participé au lancement, le 7 octobre 2014, de la campagne « Travailleuses et travailleurs migrants: pas des marchandises! » revendiquant l'accès à la citoyenneté à toutes les travailleuses et tous les travailleurs migrants temporaires, la fin du permis nominatif - que le permis de travail ne soit plus lié à un seul employeur - , le droit de changer librement d'employeur, le droit à la syndicalisation dans tous les secteurs d'activité, la protection des travailleuses domestiques contre un accident du travail ou une maladie professionnelle, l'interdiction de rapatrier une travailleuses ou un travailleur

dans le but d'empêcher le plein exercice de ses droits en cas d'accident du travail ou de litige avec son employeur.

À l'occasion du 18 décembre 2014, Journée internationale d'action pour les droits des personnes migrantes, les responsables de la campagne ont rappelé au gouvernement du Québec, lors d'une conférence de presse, ses obligations envers les travailleuses et les travailleurs migrants temporaires. La LDL a participé à cette conférence de presse. La campagne « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises » s'est poursuivie au cours de l'hiver 2015 et vise également le gouvernement canadien.

3.9 Action communautaire autonome et défense collective des droits

Objectifs 2014-2015:

 Défendre le financement et les intérêts de la Ligue des droits et libertés au sein du RODCD et du RQACA

La LDL a poursuivi cette année sa participation au sein du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) ainsi qu'au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). Elle est membre de ces deux organisations et y est représentée par Karina Toupin. Régulièrement, les membres du conseil d'administration de la LDL ont été saisi-e-s des enjeux liés à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome et plus particulièrement en ce qui concerne les organismes de défense collective des droits. Dans ce contexte, la LDL a donné son appui à diverses campagnes de lettres proposées par ces deux organisations visant une meilleure reconnaissance et un meilleur financement. Le CA de la LDL a également donné son appui au mouvement de grève sociale en votant un mandat de grève d'un jour pour les employées de la permanence afin de se joindre au mouvement prévu le 1er mai.

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

La LDL a participé, tout comme une centaine d'organismes communautaires en défense collective des droits, à la rencontre nationale qui s'est tenue à Trois-Rivières au début de l'automne, organisée notamment à l'initiative du RODCD. Pour donner suite à cette mobilisation et à la demande de soutien de la permanence du RODCD à ses membres, la LDL a répondu à l'appel en collaborant à la préparation d'un outil d'éducation sur la défense collective des droits : <u>Austérité imposée, droits sociaux menacés!</u> ²² L'outil a été lancé dans le cadre de la semaine de sensibilisation sur la défense collective des droits, le 25 mars 2015.

Tout au long de l'année, la LDL a assisté aux assemblées générales du Regroupement et a assuré le suivi des dossiers menés auprès du SACAIS, notamment le processus de signature des protocoles d'entente dont on déplore qu'il ne couvre qu'une période de 18 mois.

 $^{22. \} http://www.defensedesdroits.com/wp-content/uploads/2015/03/Auste\%CC\%81 rite\%CC\%81 rite\%CC\%8$

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)

La LDL a participé, à titre de membre du RQACA, aux assemblées générales du Réseau. Cette année, le RQACA s'est intéressé principalement aux questions relatives à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbysme puisque le Commissaire au lobbysme du Québec est revenu à la charge en vue de modifier la loi en y assujettissant tous les OSBL. Une assemblée générale spéciale a eu lieu en janvier dernier afin de débattre de la position du RQACA sur cet enjeu.

Pour donner suite à cette réflexion la LDL a cosigné, en février dernier, le communiqué de presse du Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbysme. La LDL continue de suivre le travail de ce groupe.

4. Éducation aux droits

4.1 Revues

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier (FLC), la LDL a réalisé deux revues :

- Printemps 2014: La surveillance des populations
- Automne 2014 : Mutations du travail : impact sur les droits

4.2 Autre publication

En collaboration avec la FLC et le RODCD, la LDL a publié un outil pédagogique, Austérité imposée, droits sociaux menacés!, pour soutenir les groupes qui travaillent en défense collective des droits. Cet outil permettra aux organismes de mieux identifier les droits touchés par les mesures d'austérité, cela afin de promouvoir l'ensemble des droits des personnes et des collectivités et faire en sorte que ces droits se retrouvent au cœur des décisions politiques, juridiques et économiques à prendre.

4.3 Conférences, ateliers, tournée régionale, forum et autres activités publiques

Ateliers

La LDL a tenu un atelier sur la liberté d'expression et le droit d'association le 12 mai 2014 au Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MEPAL) ainsi qu'un atelier, le 12 octobre 2014, dans le cadre de la formation annuelle du Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF), concernant les démarches réalisées par la LDL auprès de l'Organisation des états américains (OEA) dénonçant les arrestations massives et abusives survenues lors du G20 à Toronto en juin 2010.

Aussi, en collaboration avec la FLC, la LDL a tenu une série de 6 ateliers présentant l'analyse et les conclusions du RDH auprès des organisations suivantes : le Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), l'Union des consommateurs, le Comité d'action

contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) et le Carrefour foi et spiritualité.

Tournée régionale sur le thème de la surveillance des populations

Dans le cadre de cette tournée organisée en collaboration avec la FLC, la LDL a tenu 5 soirées et rencontres sur ce thème (Voir section 1.3).

Journée d'étude

Dans le cadre de ses travaux sur l'environnement et les droits humains, en collaboration avec la FLC, la LDL a organisé, le 14 février 2015 une journée d'étude sur le droit à l'autodétermination dans le contexte des enjeux environnementaux (Voir section 1.4).

Séminaire pour un bilan sur le droit de manifester

Le 28 mars 2015, la LDL, en collaboration avec la FLC et l'OSP, a tenu un séminaire sur le droit de manifester au Québec (Voir section 1.1)

5. Communication

Objectifs 2014-2015:

- Améliorer l'arrimage entre le plan d'action et les activités de communication
- Accroître la diffusion de nos analyses et prises de position

Le comité de communications de la LDL a poursuivi son travail de mise en œuvre des recommandations du plan de communication adopté en 2013. Cette année, il a particulièrement mis l'accent sur la diffusion des publications de la LDL. Le comité a dressé un état des lieux de la diffusion des publications. Cet état des lieux fait le bilan de la diffusion de la revue et des fascicules et propose des recommandations. Bon nombre de ces recommandations ont été mises en œuvre cette année, dont celles de se doter d'outils pour suivre l'évolution de la diffusion des revues et fascicules, de systématiser la distribution des revues dans certaines librairies, de solliciter les bibliothèques des cégeps et universités et de réviser la grille tarifaire en vue d'offrir une formule d'abonnement de la revue. Le comité prévoit terminer de mettre en place les mesures de diffusion des publications en 2015-2016.

Le comité s'était aussi donné pour objectif d'améliorer l'arrimage entre le plan d'action de la LDL et les activités de communication, en explorant des moyens d'intégrer des stratégies de communications au travail de la LDL de façon plus systématique. Pour des raisons de disponibilités des membres du comité, de charge de travail à la permanence et de contraintes financières, ce travail de réflexion a été repoussé. La responsable des communications a néanmoins cherché à intégrer ce souci dans son travail quotidien.

La LDL a aussi accru sa présence sur les médias sociaux et l'a rendue plus systématique. La responsable des communications a suivi une formation sur les médias sociaux et a pris des mesures pour impliquer davantage les militant-e-s dans l'utilisation de ces outils, un travail qui reste à poursuivre.

Au-delà des travaux du comité, la LDL cherche à tenir compte des objectifs de communications de l'organisation dans l'ensemble de ses activités.

6. Financement et membership

Objectifs 2014-2015:

- Accroître l'autonomie financière et la viabilité de la LDL
- Développer le membership de la LDL et consolider le membership existant

Le comité conjoint membership-financement a été actif tout au long de l'année afin de mettre en œuvre le plan d'action 2014-2015 qui prévoyait mettre en place des méthodes plus efficientes, diversifier les sources de financement, réaliser une soirée bénéfice, augmenter le nombre de membres, stimuler l'implication de nouvelles personnes au sein des comités ainsi qu'enrichir la participation des militant-e-s de la LDL de nouvelles recrues issues du milieu étudiant.

Ainsi, le comité a exploré la pertinence d'avoir recours au socio-financement même si pour le moment aucun projet n'a été élaboré à cette fin, de sorte que lorsque nous le jugerons à propos, nous serons prêt-e-s à le faire. Une trousse-média a été préparée afin de rendre possible la vente de publicités dans la revue *Droits et libertés*. Cette nouvelle formule a permis de vendre pour 925\$ de publicités cette année. Nous avons fait des recherches afin de trouver des sources de financement pour des projets spécifiques. Quelques pistes sont à fouiller davantage, notamment avec la Caisse d'économie solidaire. Nous avons poursuivi nos démarches de recherche de commandites pour la soirée bénéfice et nous avons ainsi récolté 1 500\$. Nous avons fait une campagne ciblée auprès des donateurs et donatrices non membres pour solliciter leur adhésion. Quelques-un-e-s ont répondu favorablement. Nous avons réalisé la campagne de financement annuelle qui a rapporté cette année un peu plus de 48 000\$, en hausse par rapport aux dernières années.

L'utilisation de la base de données, hébergée par Donor Perfect, est facilitée depuis le travail de mise à jour et d'organisation qui a été fait l'année dernière. Elle est le portrait fidèle des membres, donatrices et donateurs actifs depuis janvier 2012.

Toute la réflexion du comité ainsi que les démarches entreprises au sujet du financement ont été faites dans une perspective de consolider la capacité d'autofinancement de la LDL, à long terme.

La campagne de renouvellement de membership a été lancée le 1^{er} avril dernier. Les adhésions en ligne, dont la procédure a été mise en place l'année dernière, se poursuivent. Fin avril, soit à peine un mois après le début de la campagne, plus de 33% des membres avaient déjà renouvelé leur adhésion.

Par ailleurs, la LDL compte de nombreux nouveaux et nouvelles membres depuis mars dernier 2014. Ainsi, la LDL compte à ce jour 597 membres, comparativement à 550 à pareille date l'année dernière, cela malgré la désaffiliation de la section Saguenay (voir section7.1), soit la perte de 40 membres. Chaque personne qui devient membre reçoit une lettre de bienvenue ainsi que la/les dernières publications (revue et fascicule).

Mentionnons également qu'au cours des deux dernières années, se sont joint-e-s aux différents comités de travail de la LDL ou prennent part à différents travaux de la LDL, une quinzaine de nouveaux militant-e-s, ce qui correspond aux objectifs que nous nous étions fixés lors du 50e de la LDL. Nous entendons bien évidemment poursuivre les efforts initiés en ce sens en 2013-2014.

	mars	mars	mars	mars	mars	mars
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Membres	454	413	414	389	427	473
individuels						
Membres	117	99	111	119	123	124
collectifs						
TOTAL	571	512	525	508	550	597

7. Vie associative

7.1 Sections régionales

Objectifs 2014-2015:

- Mettre un terme au protocole qui lie deux des sections à la LDL
- Renforcer les liens entre la Ligue des droits et libertés et la section de Québec

Fin du protocole avec les sections du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estrie

Depuis quelques années déjà, la LDL avait pu constater que les conditions nécessaires au respect du protocole qui lie les sections régionales à la LDL n'étaient plus réunies en ce qui concernait la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la section de l'Estrie. Lors de l'assemblée générale de juin 2015, les membres de la LDL s'étaient de plus interrogé-e-s sur la pertinence de maintenir les liens avec ces deux sections.

La situation, bien que différente dans l'un et l'autre cas, a finalement amené le conseil d'administration de la LDL à mettre fin au protocole liant ces deux sections et fait connaître sa décision aux deux organisations. Entre temps, la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean avait elle-même décidé de mettre fin à son affiliation à la LDL et entrepris les démarches nécessaires au changement de nom de son organisation devenue Saguenéens et Jeannois pour les droits de la personne. Pour

sa part, la section Estrie ne s'est pas opposée à la décision de la LDL de sorte que le protocole a pris fin le 12 décembre 2014.

Section de Québec

La LDL et la section de Québec poursuivent leurs liens de collaboration et de concertation dans différents dossiers dont le droit de manifester, la question des profilages discriminatoires, le mécanisme d'enquête sur la police. Les rencontres de coordination se tiennent régulièrement à tous les mois et la LDL a été invitée à quelques reprises à prendre part aux activités de la section.

Dossier corporatif

Objectifs 2014-2015:

 Assurer la survie corporative de la LDL considérant l'adoption des nouvelles dispositions législatives fédérales

Les documents nécessaires à la demande d'obtention d'un certificat de prorogation visant à se conformer au nouveau régime fédéral régissant les corporations à but non lucratif ont été déposés auprès de Corporation Canada le 26 juin 2015, suite à l'assemblée générale spéciale tenue à cet effet le 4 juin 2015. Le 30 juin 2015, Corporation Canada faisait parvenir à la LDL le certificat de prorogation confirmant ainsi la transition faite en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif.

7.2 CA et CE

Objectifs 2014-2015:

Assurer la vie démocratique interne de la LDL

Le **conseil d'administration** s'est réuni 7 fois durant l'année 2014-2015. Il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année. Il a été saisi de différents dossiers menés tout au long de l'année, notamment par le comité sur la liberté d'expression, le comité environnement, le groupe de travail sur la surveillance des populations, le comité sur les droits des peuples autochtones, le comité membership et financement ainsi que le comité communication.

Il a suivi les représentations de la LDL au sein du RODCD et du RQACA notamment en ce qui concerne les enjeux de la reconnaissance et du financement de l'action communautaire autonome et son incidence sur les organisations de défense collective des droits. Il s'est plus particulièrement penché sur les incidences que pourrait avoir l'assujettissement des organisations communautaires à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbysme.

Comme mentionné précédemment, le CA a également mené une réflexion sur le contexte sécuritaire, les politiques et discours gouvernementaux qui y sont associés et les mesures antiterroristes. Il a aussi procédé à l'adoption de lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui lui permettront de gérer les éventuelles situations de conflit d'intérêts.

Le **conseil exécutif** s'est réuni à 11 occasions. Il est responsable auprès du CA de l'administration courante de la LDL, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collecte de fonds, de l'organisation du travail de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la LDL, des relations avec les comités régionaux et les sections régionales de la LDL. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration.

7.2 Permanence

Objectifs 2014-2015:

• Améliorer la gestion du temps de travail

Avec le soutien d'une personne ressource l'équipe de la permanence à entrepris une démarche visant à examiner les difficultés rencontrées dans les efforts à faire pour mieux planifier et contrôler la charge de travail.

Parmi les solutions avancées, nous avons été en mesure d'assurer un meilleur arrimage entre le plan de travail de la LDL et les activités d'éducation aux droits à réaliser en collaboration avec la FLC. Aussi, la démarche a permis d'apporter certaines précisions aux mandats et responsabilités respectives des instances (CA et CE), des comités et de la permanence.

Mentionnons également que le rythme des rencontres d'équipe a été maintenu tout au long de l'année, ce qui facilite la planification du travail ainsi qu'une meilleure répartition de certaines tâches.

L'équipe de la permanence est composée de Karina Toupin, adjointe à la coordination, Lysiane Roch, responsable des communications et soutien à l'analyse et à la recherche et Nicole Filion, coordonnatrice.

8. Rapport d'activités de la section de Québec

Vous trouverez ci-dessous un rapide survol des principales réalisations de la section de Québec autant dans ses dossiers réguliers qu'en lien avec les priorités suivantes, identifiées lors de sa dernière assemblée générale (juin 2014) :

- mener à bien une campagne contre l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes:
- faire avancer le projet de clinique communautaire d'accompagnement juridique;
- souligner le 20e anniversaire de la section.

La section fera son propre exercice d'évaluation lors de son assemblée générale du 2 juin. Un rapport plus détaillé des activités de la section de Québec est disponible à l'annexe 2.

8.1 Profilage social

Le profilage social est de loin notre dossier le plus actif. Outre nos activités régulières (présence publique et sensibilisation), nous avions identifié deux dossiers prioritaires (campagne de sensibilisation et de mobilisation ainsi que le projet de clinique communautaire d'accompagnement juridique). Nous avons aussi réagi à des éléments de l'actualité.

Présence publique et sensibilisation

Flânage citoyen (activité publique pour dénoncer le profilage social), Nuit des sans abri (animation du « banc de ticket » sur le profilage social) et création d'une murale photo (affiche) sur le profilage social.

Campagne de sensibilisation et de mobilisation contre l'emprisonnement pour nonpaiement d'amendes.

Nous avons recueillis plus de 1 500 signatures et obtenu l'appui de 36 organisations. Pour ce faire, nous avons créé différents outils de vulgarisation (vidéo témoignage, dépliant, site web), nous avons organisé deux conférences (Isabelle Raffestin de la Clinique Droit devant et Marie-Ève Sylvestre), nous avons fait plusieurs interventions médiatiques et nous avons mobilisé autant virtuellement (Facebook) que « pour de vrai » lors du dépôt des appuis au Conseil municipal.

Nous demandions, au niveau municipal, un moratoire sur l'emprisonnement et, au niveau provincial, une modification du Code de procédure pénale. Nous espérions obtenir gain de cause au niveau municipal, mais ce n'est malheureusement pas encore le cas au moment d'écrire ces lignes.

Faire avancer le projet de clinique communautaire d'accompagnement juridique

Nous avons assuré une trentaine d'accompagnements individuels (sortie de dossier à la Cour municipale, information sur les options possibles, accompagnement à la perception des amendes, négociation téléphonique avec la perception des amendes, etc.). Nous avons fait plusieurs rencontres de planification et d'organisation avec les individus et organismes intéressés par le projet. Nous avons tenu des rencontres d'échange et de travail avec le Ministère de la Justice, la Ville et la Cour municipale de Québec, Pro-Bono-Québec et l'Aide juridique.

8.2 Éducation aux droits

Une équipe de 10 animatrices ont pu donner une cinquantaine d'ateliers dans différents milieux. Les thèmes abordés ont été : Vivre ensemble dans la diversité (6 ateliers). Viser l'intégration par l'éducation aux droits (3 ateliers). Jeunes et justice

(14 ateliers), Médias sociaux (18 ateliers), Droit du travail (4 ateliers) et Droits de la personne (3 ateliers).

Nous avons aussi reçu des représentant-e-s du siège social lors d'une soirée sur le thème de la surveillance des populations le 15 janvier 2014.

8.3 Enjeux divers

À la suite de la mort d'un homme frappé violemment par une voiture de police à côté du parvis de l'église Saint-Roch le 3 septembre 2014, nous avons fait plusieurs apparitions médiatiques pour réclamer un processus d'enquête transparent et indépendant. Toujours en lien avec cet événement, nous avons animé un comité réunissant les personnes (souvent marginalisées) qui fréquentent le Parvis pour dénoncer la situation et proposer des alternatives. Plusieurs activités publiques en ont résulté.

Nous avons réalisé une analyse de la situation des réfugiés dans la région de Québec et identifié différents problèmes sur lesquels il serait nécessaire d'intervenir publiquement. Cette question n'a pas pu être développée faute d'énergie.

Nous avons participé à une coalition régionale pour le droit de manifester. Celle-ci a publié une déclaration mise en ligne : www.manifesteraquebec.org

Le coordonnateur a suivi un cours d'introduction au droit pénal (hiver 2015).

8.4 Vie associative

Les relations régulières avec le siège social se poursuivent. Nous discutons régulièrement de nos plans de match et de l'analyse développée sur les différents dossiers. Ces rencontres permettent de demeurer au diapason et de développer des collaborations.

Au 1er avril 2015, la section comptait 12 membres organisationnels et 73 membres individuels, soit à peu près le même nombre que l'an dernier. Le conseil d'administration compte 9 membres et a tenu 8 rencontres régulières. Les activités des différents comités seront décrites plus bas.

La liste des salariés et des stagiaires (et de leur mandat respectif) est à l'annexe 2.

L'assemblée générale annuelle de la section aura lieu le 2 juin 2015.

9. Liste des comités de travail de la LDL et leur composition

Liberté d'expression et droit de manifester : Lucie Lemonde, Dominique Peschard, Philippe Robert de Massy, Marcel Duhaime, Denis Barrette, Pierre-Louis Fortin-Legris, Véronique Fortin, Laurent Chicoine, Jacinthe Poisson, Nicole Filion

Surveillance des populations : Martine Éloy, Denis Barrette, Dominique Peschard, Anne Pineau, Roch Tassé, Philippe Robert de Massy, Nicole Filion

Environnement et droits humains: Alexa Leblanc, Vincent Greason, Maude Prudhomme, Sylvie Paquerot, Héloïse Paul Simone Tracqi, Amina Mez, Yann Panneton, Maryse Poisson, Marianne Saint-Onge, Lysiane Roch

Suivi du rapport DH : Marcel Duhaime, Dominique Peschard, Lucie Lamarche, Vincent Greason, Vanessa Clermont-Isabelle, Claude Longpré-Poirier, Lysiane Roch

Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires: Vincent Greason, Lucie Lamarche, Kim de Baene, Georges Lebel, Karina Toupin, Nicole Filion

Migration et DESC: Louise Dionne, Martin Gallié, Alexandra Pierre, Nicole Filion

Laïcité de l'État, racisme et exclusion sociale: Marcel Duhaime, Lucie Lamarche, Martine Éloy, Dominique Peschard, Michèle Asselin, Samuel Blouin, Sam Boskey, Lysiane Roch, Nicole Filion

Droits des peuples autochtones : Marcel Duhaime, Louise Dionne, Dominique Peschard, Samuel Blouin, Alexandre Carrier, Maryse Poisson, Nicole Filion

Communications: Marcel Duhaime, Fanny Guérin, Jacques Gauthier, Alexandra Pierre, Samuel Blouin, Philippe Nombré-Néméh, Lysiane Roch

Membership et financement: Louise Dionne, Lucie Lamarche, Christian Nadeau, Bill Clennett, Samuel Blouin, Vanessa Vallières, Louise Riendeau, Karina Toupin

Soirée-bénéfice : Martine Éloy, Christian Nadeau, Karina Toupin

Annexe 1 - Lignes directrices pour la Ligue des droits et libertés sur les droits des peuples autochtones

Lignes directrices pour la Ligue des droits et libertés sur les droits des peuples autochtones

Mai 2015

La Ligue des droits et libertés (LDL) reconnaît les peuples autochtones du Canada comme étant ses premiers habitants.

La LDL reconnaît que les peuples autochtones du Canada continuent d'évoluer dans un cadre marqué par le colonialisme et le racisme autant sur le plan individuel que structurel.

La LDL reconnaît que les non-Autochtones participent à perpétuer ce rapport colonial qui entraîne des violations des droits des Autochtones.

La LDL considère que la reconnaissance et le respect du droit à l'autodétermination des peuples autochtones sont incontournables pour sortir du rapport colonial qu'entretiennent les États canadien et québécois.

La LDL reconnaît que les peuples autochtones ne pourront exercer pleinement leur droit à l'autodétermination tant que les États canadien et québécois ne reconnaîtront pas les titres ancestraux sur les territoires non cédés et occupés par les Autochtones.

La LDL reconnaît que les Autochtones vivant en milieu urbain font face à des défis spécifiques, notamment en matière d'itinérance, de logement, de pauvreté, d'emploi et de reconnaissance de leurs droits à titre d'Autochtones.

La LDL s'engage à :

- 1. Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation en informant la population, et particulièrement les membres de la LDL, des obstacles historiques et actuels auxquels sont confrontés les peuples autochtones.
- 2. Intervenir auprès de l'État et des non-Autochtones pour dénoncer le colonialisme, le racisme, et la violation des droits des Autochtones, ainsi que pour soutenir la reconnaissance et le respect des droits des Autochtones, tels qu'inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, particulièrement celui à l'autodétermination mais sans jamais perdre de vue l'interdépendance des différents droits.

- 3. Reconnaître et honorer adéquatement les territoires non cédés par les peuples autochtones locaux, et occupés par les non-Autochtones¹.
- 4. Contribuer à la connaissance réciproque de nos peuples, à l'enrichissement du dialogue et aux efforts nécessaires afin d'établir des relations respectueuses d'égal à égal avec les peuples autochtones, permettant ainsi de s'informer des questions d'intérêt commun et de discuter des stratégies et solutions possibles.

1. Lors des activités publiques de la LDL, au moment jugé le plus pertinent (ce peut être dans le cours d'une présentation, durant l'activité ou autrement), la déclaration suivante serait prononcée : « Nous reconnaissons être réuni-e-s sur un territoire non cédé de la nation Mohawk (si l'activité se tient à Montréal) et souhaitons que les revendications à propos de ce territoire fassent l'objet d'un règlement conclu suite à une démarche menée en consultation et en coopération avec cette nation, impliquant son consentement donné librement et en connaissance de cause ».

Puisque nous avions convenu qu'une telle déclaration soit accompagnée de commentaires explicatifs, voici ceux, dont nous pourrions nous inspirer en les adaptant au langage de la LDL, qui ont été faits par Roméo Saganash au moment où celui-ci a fait, à la Chambre des communes, la présentation de son projet de loi visant la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (Projet de loi C-641):

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais souligner que nous sommes réunis sur des terres algonquines non cédées. Je tiens donc à remercier le peuple algonquin de nous permettre d'être ici ce soir. Il est important, dans le contexte du projet de loi dont nous sommes sur le point de débattre, de reconnaître que nous sommes réunis ici ce soir dans cette auguste Chambre sur des terres non cédées.

L'histoire de ce territoire et sa situation actuelle est toute canadienne à plus d'un égard. Ce territoire n'a pas été conquis par la guerre, pas plus qu'il n'a été acheté ou loué à ses propriétaires légitimes. Contrairement à de grandes parties du Canada, aucun traité n'a été signé, que ce soit il y a des siècles ou à l'époque moderne. Comme à bien des endroits au Canada, des colons sont arrivés pour faire de ce territoire leur chez-eux tout en repoussant les peuples autochtones de la région en marge de la société.

De nouvelles localités ont été fondées à proximité d'autres existantes. Les villages sont devenus des municipalités, puis une ville que nous appelons maintenant Ottawa, notre capitale nationale. C'est une belle ville constituée de communautés florissantes qui illustrent bien la diversité de notre pays. Malgré tout, nous ne pouvons oublier que cette ville a été construite sur des terres algonquines non cédées, et je remercie à nouveau le peuple algonquin de nous accueillir.

http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Pub=Hansard&Doc=185&Parl=41&Ses=2&Language=F&Mode=1#8614980

Annexe 2 - Rapport d'activités de la section de Québec

LDL-Qc – Activités Mai 2014 à avril 2015 inclusivement

Lors de l'AGA du 2 juin

Nous souhaitons profiter de la présence exceptionnelle d'une employée dédiée à la question du profilage pour

- mener à bien une campagne contre l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes
- faire avancer le projet de clinique juridique communautaire.

2014 est l'année de notre 20e anniversaire. Il faudra souligner l'événement dans nos différentes interventions.

1. Les relations entre les sections et le Siège social

6 rencontres de coordination : 15 septembre, 3 novembre, 2 décembre, 20 janvier, 11 mars et 14 avril.

2. Le membership

Au 1er avril 2015 : 12 membres organisationnels et 73 membres individuels.

Organismes et regroupements d'organismes dont la LDL-Qc est membre

Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire des régions 03 et 12 (RÉPAC 03-12)

Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)

4. Les acteurs de la LDL-Qc

Le Conseil d'administration :

Camille Marceau-Bouchard, présidente Caroline Boudreau, vice-présidente Pascal Minville, secrétaire

Jérôme Paradis, trésorier

Alfredo Ramirez

Denis Falardeau

Giulia Côté-Bioli

Myriam Roussel

Eugénie Catta

Marie-Pier Cadrin

8 rencontres régulières.

Les salariés :

Sébastien Harvey: Coordination - 35h/semaine.

Françoise Laforce-Lafontaine : Dossier du profilage social et projet de clinique juridique communautaire - 35h/semaine.

Frédérick Carrier: Projet « Au cœur de l'histoire, les personnes en situation d'itinérance » - (20h/semaine depuis le début septembre).

Pascaline Lebrun : Projet de recherche sur les réfugiés (23h/semaine pendant 11 semaines).

Marie-Noëlle Béland : Comptabilité - 2h/semaine.

Isamaude Hogue : Préparation de la campagne ENPA - 32h/semaine pendant 8 semaines (Emploi d'été Canada).

Les stagiaires

Droit : Mary-Maude Fournier (une journée/semaine)

Thimotée Martin (une journée/semaine)

Camille Leblanc (une journée/semaine)

Nidhal Mekki (32 h/semaine pendant 12 semaines)

- Service social: Maxime Couillard (28h/semaine pendant 3 mois)

L'équipe d'animatrices (ateliers d'éducation aux droits)

Valérie Bergeron-Boutin
Aurore Le Roy
Catherine Pilote-Coulombe
Erin Sandberg
Mary-Maude Fournier
Laurence Gosselin-Marquis
Tania Lafleur-Larose
Danielle Le Saux-Farmer
Catherine Ménard
Yasmina Ronda
Joël Lightbound

5. Profilage social et judiciarisation des personnes marginalisées

Flânage citoyen : activité publique pour dénoncer le profilage social (26 juin)

- Nuit des sans abri : animation du « banc de ticket » sur le profilage social (17 octobre)
- Participation au Forum Droit devant (7 novembre)
- Rencontre de la Table concertation itinérance
- 5 rencontres du comité de suivi Vie de Parvis
- Création d'une murale photo (affiche) sur le profilage social
- Présentation à une conférence du RSIQ sur l'itinérance et le profilage dans différentes régions (17 juin)
- Participation à un symposium sur le profilage social à l'université d'Ottawa (conférence sur les enjeux à Québec et les actions mises en place) (17 octobre)
- Participation au Forum de l'observatoire des profilages « le travail policier et judiciaire sous la loupe» (4 décembre)
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201404/14/01-4757642-amendes-discriminatoires-dans-saint-roch.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201405/09/01-4765390-une-autre-lutte-contre-le-reglement-antitente.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201406/26/01-4779199-flanage-en-groupe.php
- * https://dmaxsamson.wordpress.com/2014/06/29/operation-flanagecitoyen-de-la-ligue-des-droits-et-libertes/

Mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation auprès du grand public et de nos alliés contre l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes

- 9 rencontres du comité
- Rédaction d'un argumentaire et de différents outils de communication, dont un dépliant, un site web et une vidéo.
- Conférence de presse (lancement de la campagne) (9 octobre)
- Conférence avec Isabelle Raffestin (Clinique Droit devant) : 60 personnes (9 octobre)
- Publication d'une pétition papier et en ligne

- Conférence avec Marie-Ève Sylvestre à l'Université Laval : 100 personnes. (20 novembre.)
- Dépôt de la pétition au Conseil municipal (7 avril) : 1 500 signatures et 35 appuis organisations
- Présentations diverses : Comité droits humains (ES Rochebelle), deux classes du bacc en Service social : 10 et 11 mars, conseils de quartier Saint-Roch et Saint-Sauveur, CA de SPOT,
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201410/09/01-4808023-infractions-mineures-par-des-marginaux-est-ce-que-lemprisonnement-est-la-solution.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201410/07/01-4807296-contraventions-impayees-par-les-marginaux-moratoire-sur-lemprisonnement-reclame.php
- * http://www.fm93.com/lecteur/audio/sebastien-harvey-coordonateur-de-la-ligue-des-dro-243043.mp3
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201411/11/01-4818035-squat-basse-ville-une-pause-pour-les-fugueurs.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201502/09/01-4842727-pour-un-moratoire-sur-lemprisonnement-pour-non-paiement-damende.php
- * http://www.journaldequebec.com/2015/04/07/ligue-des-droits-et-libertes-un-moratoire-demande-a-la-ville
- * https://cobp.resist.ca/documentation/contraventions-impay-es-par-les-marginaux-moratoire-sur-lemprisonnement-r-clam
- * http://www.fss.ulaval.ca/?pid=273&n=1702

Préparer la 4e édition du Forum sur le parvis en perspective d'un colloque à l'automne 2015 sur la question du profilage social à Québec

- 9 rencontres de travail avec Dominique Bernier de l'UQAM afin de planifier un colloque
- Il n'y a pas eu de Forum sur le Parvis cette année

Continuer le travail de terrain afin de renseigner et d'accompagner les personnes en situation d'itinérance dans leurs démarches judiciaires

Accompagnements individuels (Sortie de dossier à la Cour municipale, information sur les options possibles, accompagnement à la perception des amendes, négociation téléphonique avec la perception des amendes, etc.)

Faire avancer le projet de clinique juridique communautaire

 Rencontres avec le RAIIQ, le CSSS VC, le Ministère de la justice, Pro-Bono Québec et le projet IMPAC 4 rencontres du comité

Guy Blouin (homme tué par une voiture de police le 3 septembre)

- Réaction médiatique et participation à plusieurs entrevues (nous n'avons pas les hyperliens des entrevues téléou radio)
- Mise sur pied d'un comité (RÉPAC, Engrenage, LDL-Qc et citoyen.ne.s).
 6 rencontres.
- Forum sur les événements du 3 septembre (12 novembre)
- Dépôt d'un document élaboré lors du Forum sur Guy Blouin au Conseil de quartier Saint-Roch (27 novembre)
- Animation d'un atelier sur les enquêtes indépendantes lors d'une rencontre du comité du 3 septembre : 3 décembre
- Rassemblement de solidarité pour les 6 mois du décès de Guy Blouin (3 mars)
- Préparation d'une réaction en prévision de la décision du DPCP
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faitsdivers/201409/04/01-4797069-le-cycliste-ecrase-par-la-police-de-quebecest-decede.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201409/04/01-4797234-enquetes-sur-des-policiers-pas-de-mecanisme-provisoire-enattendant-le-bei.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faitsdivers/201409/04/01-4797340-cycliste-tue-par-la-police-a-quebec-latension-pourrait-grimper.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201409/05/01-4797568-manifs-contre-la-police-cest-pas-ferguson-ici-dit-labeaume.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201409/05/01-4797530-cycliste-tue-un-tribunal-populaire-malsain-dit-lerhe.php
- * http://www.vice.com/en_ca/read/a-recent-cop-related-fatality-has-revealed-the-flaws-in-quebecs-police-review-system-448
- * http://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/417696/colere-et-consternation-a-quebec

Recherche participative sur l'histoire de l'itinérance à Québec.

6. Éducation et sensibilisation aux droits

- 48 ateliers ont été offerts entre septembre et mai.
- Vivre ensemble dans la diversité (6 x), Viser l'intégration par
 l'éducation aux droits (3 x), Jeunes et justice (14 x), Médias sociaux (18 x), Droit du travail (4 x) et Droits de la personne (3 x)
- Soirée surveillance des populations au Tam Tam café : 15 janvier. 50 personnes.

7. Divers

Réfugiés

Analyse de la situation des réfugiés dans la région de Québec et identification de problèmes sur lesquels il serait nécessaire d'intervenir publiquement. 2 rencontres du comité : 20 mai et 8 juillet

Droits civils et politiques

- Plainte à la CDPDJ déposée en 2012 : Rencontre avec les plaignants pour réagir collectivement au rapport d'enquête. Rédaction d'un texte et envoi à la CDPDJ.
- Coalition pour le droit de manifester. 4 rencontres du comité.
 Rédaction d'une déclaration mise en ligne : www.manifesteraquebec.org
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201410/05/01-4806566-aucune-manifestation-dans-les-rues-de-quebec-refusee-depuis-2012.php
- * http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201503/26/01-4855578-manifestation-etudiante-a-quebec-repression-exageree-dit-la-liguedes-droits-et-libertes.php
- * http://www.ledevoir.com/politique/quebec/435777/titre-il-ne-faut-pas-leur-donner-raison
- * http://www.enmanchette.ca/actualite/actualite-nationale/116542manifestation-etudiante-a-quebec-repression-exageree-dit-laligue-des-droitset-libertes
- * http://www.journaldemontreal.com/2015/03/25/labeaume-defend-le-travail-de-ses-policiers

Défense collective des droits

- 4 Rencontres avec RÉPAC
- Manifestations : 8 décembre et 24 mars

* http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201412/08/01-4826264-des-groupes-en-aide-aux-demunis-reclament-le-soutien-dugouvernement.php

Divers

- Rencontre LDL et CDPDJ: 5 juin
- Participation à la manifestation nationale pour l'ACA: 17 novembre
- Participation à la manifestation nationale contre l'austérité : 29 novembre
- Cours d'introduction au droit pénal (hiver 2015)

Annexe 3 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2014-2015

1.1 Communiqués, lettres ouvertes et autres interventions médiatiques

- Communiqué en réaction au Rapport Ménard, le 15 mai 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Québec sur le rapport Ménard, « <u>La Ligue des droits et libertés est satisfaite</u> des recommandations de la commission Ménard », le 15 mai 2014.
- Communiqué de la Ligue des droits et libertés annonçant un avis d'appel du jugement sur 500.1, le 21 mai 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal sur l'appel du jugement sur l'article 500.1, « Une manifestante poursuit sa bataille en Cour supérieure », le 21 mai 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de la Presse Canadienne sur l'appel du jugement sur l'article 500.1, « <u>La Ligue des droits conteste le jugement Starck sur les manifestations</u> », le 21 mai 2014.
- Entrevue à l'émission de radio CISM sur l'appel du jugement sur 500.1, le 22 mai 2014.
- Entrevue avec CUTV sur le règlement P6 le 24 mai 2014.
- Entrevue avec Vice Canada au sujet de l'appel du jugement sur 500.1, le 28 mai 2014.
- Entrevue à la radio 98.5FM au sujet de l'utilisation de caméras de surveillance, le 2 juin 2014.
- Entrevue à l'émission « <u>Droit de savoir</u> », sur le droit de manifester et la liberté d'expression, diffusée le 9 juin 2014.
- Entrevue à TVA au sujet du caractère arbitraire des arrestations policières à Montréal, le 18 juin 2014.
- Entrevue à CIBL au sujet du caractère arbitraire des arrestations policières à Montréal, le 19 juin 2014.
- Entrevue avec l'Écho de Laval au sujet du pistolet Taser, le 20 juin 2014.
- Entrevue à l'émission La Tribune à Radio-Canada, antenne de Québec, lors de la mort d'un cycliste dans le cadre d'une opération policière, afin de rappeler l'urgence de mettre en place un mécanisme d'enquête transparent, impartial et indépendant, le 4 septembre 2014.
- Entrevue à CIBL au sujet de notre participation à la Commission populaire sur la répression politique, le 11 septembre 2014.
- Communiqué en réaction à l'abandon des poursuites contre des manifestante-s arrêté-e-s en vertu du règlement P6, le 12 septembre 2014.

- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de Radio-Canada sur les générations de droits, « <u>Une nouvelle génération de droits de la personne?</u> », le 19 septembre 2014.
- Entrevue à CKUT au sujet du règlement P6, le 22 septembre 2014.
- Lettre communiquée aux médias, adressée à la direction de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), concernant la décision de refuser d'informer sur le site internet de l'UQO du lancement de l'ouvrage collectif *Tisser le fil rouge*, portant sur la grève étudiante du printemps 2012, 29 septembre 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de Le Droit au sujet de la lettre envoyée à la direction de l'UQO, « <u>Le livre de la discorde à l'UQO</u> », le 29 septembre 2014.
- Entrevue à *MaTV* au sujet de la confiance envers les policiers, le 1^{er} octobre 2014.
- Prise de parole lors du point de presse de lancement de la campagne « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises! » organisée par le Comité travail migrant du front de défense des non-syndiqué-e-s, le 7 octobre 2014.
- Communiqué appelant la population à appuyer Restigouche Sud-Est et dénonçant le fait que des compagnies poursuivent une autorité élue pour avoir protégé le droit d'accès à l'eau, le 10 octobre 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Journal de Montréal au sujet de l'appui à Ristigouche Sud-Est, « Poursuite de 1,5 million \$: deux organismes appellent la population à soutenir Ristigouche », le 10 octobre 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de Graffiti à propos de l'appui à Ristigouche Sud-Est, « Solidarité Ristigouche : des appuis de Montréal », octobre 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de Le Soleil, au sujet de l'appui à Ristigouche Sud-Est, « <u>La quatorzième Virée: un modèle de longévité</u> », le 10 octobre 2014.
- Entrevue avec l'Affidavit sur la Ligue des droits et libertés, « <u>Interdépendance</u> <u>et indivisibilité des droits humains</u> », octobre 2014.
- Entrevue aux nouvelles de RDI au sujet du resserrement des mesures de surveillance et de sécurité suite à la fusillade à Ottawa, le 24 octobre 2014.
- Entrevue avec La Presse canadienne au sujet de l'intention du gouvernement Harper d'élargir les pouvoirs du SCRS, le 24 octobre 2014.
- Entrevue à l'émission de Mario Dumont à TVA au sujet du resserrement des mesures de surveillance et de sécurité suite à la fusillade à Ottawa, le 24 octobre 2014.

- Entrevue à l'émission <u>24 heures en 60 minutes de RDI</u> au sujet du resserrement des mesures de surveillance et de sécurité suite à la fusillade à Ottawa, le 24 octobre 2014.
- Lettre ouverte publiée dans *Ricochet*, « <u>Les mesures d'austérité</u>, <u>une atteinte aux droits humains?</u> », le 25 octobre 2014.
- Communiqué dans le cadre des consultations publiques de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, appelant le gouvernement à adopter des mesures fiscales au service des droits humains, le 30 octobre 2014.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Metro*, « Affaire Villanueva: retrait des accusations contre huit policiers », le 6 novembre 2014.
- Communiqué annonçant la remise d'un doctorat honorifique à Nicole Filion, le 13 novembre 2014.
- Entrevue à la radio de *Radio-Canada* à Moncton, à l'émission « Heure de pointe », au sujet du refus du gouvernement de soutenir la municipalité de Ristigouche Sud-est face à la poursuite de Gastem, le 19 novembre 2014.
- Communiqué suite aux explications données par le DPCP dans l'affaire de la collision ayant causé la mort d'un enfant de 5 ans, soulevant des questions sur la façon dont a été menée l'enquête, le 21 novembre 2014.
- Entrevue avec une journaliste de *The Gazette* et référence à la LDL dans l'article « <u>Independent prosecutors to investigate fatal crash involving SQ</u> officer », le 24 novembre 2014.
- Entrevue à la radio de *Radio-Canada* à Toronto au sujet de la situation des droits humains au Canada, décembre 2014.
- Lettre ouverte, « Les projets d'hydrocarbures bafouent nos droits », le 1^{er} décembre 2014.
- Entrevue à CIBL sur le rôle de la LDL et ses principales préoccupations à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 2014.
- Communiqué condamnant les attentats contre Charlie Hebdo et exprimant les inquiétudes en matière de droits humains sur les suites de l'événement, le 8 janvier 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet des attentats contre Charlie Hebdo, le 8 janvier 2015.
- Référence à la LDL dans un article de l'agence QMI sur la réaction de la CDPDJ et de la LDL aux attentats contre Charlie Hebdo, « <u>La CDPDJ condamne</u> <u>l'attaque contre Charlie Hebdo</u> », le 8 janvier 2015.
- Communiqué annonçant le lancement d'une campagne de lettres au sujet de la règlementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 13 janvier 2015.

- Entrevue à CISM sur la question de la surveillance et le contrôle des populations, le 20 janvier 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet des suites des attentats contre Charlie Hebdo, le 21 janvier 2015.
- Entrevue à l'émission « Zones de résistances » de CISM au sujet de la surveillance des populations, le 20 janvier 2015.
- Entrevue à l'émission « MAIS » de CISM au sujet de la surveillance des populations, le 22 janvier 2015.
- Entrevue à l'émission « Médium large » de Radio-Canada au sujet de la surveillance des populations, le 26 janvier 2015.
- Entrevue à l'émission « Midi libre » de CIBL au sujet de la surveillance des populations, le 27 janvier 2015.
- Onze entrevues dans différentes radios francophones de Radio-Canada à travers le pays, au sujet du projet de loi antiterroriste C-51, le 30 janvier 2015.
- Entrevue à l'émission « RDI Matin » au sujet du projet de loi antiterroriste C-51, le 31 janvier 2015.
- Entrevue avec Alexandre Touchette de la radio de Radio-Canada au sujet des enjeux de surveillance liés au nouveau téléviseur de Samsung, le 9 février 2015.
- Communiqué au sujet du jugement rendu par la Cour municipale de Montréal au sujet du règlement P-6, le 10 février 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir au sujet du jugement sur P-6, « <u>Un juge rejette les accusations déposées contre trois manifestants</u> », le 10 février 2015.
- Communiqué au sujet du retrait des accusations en vertu de P-6 et demandant l'abrogation du règlement, le 25 février 2015.
- Entrevue à *The Gazette* suite à l'annonce par la Ville de Montréal du retrait de toutes les accusations pendantes en vertu du Règlement P-6, le 25 février 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du journal *Métro* au sujet du retrait des accusations en vertu de P-6, « <u>Montréal retire des accusations en vertu de P-6</u> », le 25 février 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Devoir* au sujet du retrait des accusations en vertu de P-6, « P-6: Montréal abandonne 3000 contraventions, mais pas le règlement », le 26 février 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet du retrait des accusations en vertu de P-6, le 26 février 2015.

- Communiqué conjoint dénonçant la courte période d'audiences du comité parlementaire pour l'étude du Projet de loi C 51 et des principales réformes proposées concernant la sécurité nationale, le 27 février 2015.
- Entrevue avec la *Presse Canadienne* au sujet de l'interdiction de Hijab par une juge et référence à la Ligue des droits et libertés dans l'article « <u>Quebec judge's hijab-removal demand sparks condemnation</u> », le 27 février 2015.
- Entrevue à l'émission « Droit de cité » de *CIBL* au sujet de la liberté d'expression, le 4 mars 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet des pistes d'action pour contrer la surveillance des populations, le 4 mars 2015.
- Entrevue à *l'Itinéraire* au sujet du projet de loi antiterroriste C-51, le 5 mars 2015, diffusée dans le numéro d'avril 2015.
- Prise de parole lors d'une conférence de presse conjointe interpellant le ministre Sam Hamad pour annuler les coupures prévues à l'aide sociale, le 6 mars 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet de la manifestation de PEDIGA Québec, le 16 mars 2015.
- Communiqué annonçant le spectacle bénéfice « Chanter les luttes » du 19 mars de la Ligue des droits et libertés, le 12 mars 2015.
- Prise de parole lors d'une conférence de presse de la Commission populaire sur la répression politique (CPRP), réitérant l'opposition au règlement P-6, le 18 mars 2015
- Conférence de presse conjointe et communiqué lançant une déclaration commune contre le projet de loi C-51, le 19 mars 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de La Presse Canadienne, « <u>Une centaine de groupes contre C-51 au nom de la liberté</u> d'expression », le 19 mars 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Métro*, « <u>P-6 toujours contesté malgré l'abandon des accusations</u> », le 20 mars 2015.
- Entrevue à <u>TVRL LAVAL</u> sur la précarisation du travail, les droits humains et l'austérité, le 23 mars 2015.
- Communiqué conjoint demandant le retrait urgent du projet de loi C-51, le 30 mars 2015.
- Entrevue à CKUT au sujet du projet de loi C-51, le 30 mars 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de *La Presse Canadienne*, « <u>Projet de loi antiterrorisme: des inquiétudes demeurent</u> », le 30 mars 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Devoir*, « <u>Armes à</u> l'oeil, ou le combat de Maxence », le 30 mars 2015.

- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Devoir*, « <u>Le mouvement étudiant bat de l'aile</u>, <u>L'ASSÉ appelle à la révision de sa stratégie et propose le report de la grève à l'automne</u> », le 1^{er} avril 2015.
- Conférence de presse et communiqué dénonçant la répression politique du mouvement de contestation sociale, le 1^{er} avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de l'agence QMI,
 « Manifestations : Un collectif dénonce la brutalité des interventions policières
 », le 1^{er} avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du journal Metro,
 « Des groupes sociaux dénoncent la «répression politique» des manifestants »,
 le 1^{er} avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de *La Presse Canadienne*, « <u>Des organismes dénoncent la répression politique</u> », le 1^{er} avril 2015.
- Entrevue à CPAM au sujet de la répression politique du mouvement de contestation sociale, le 1^{er} avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir, « <u>Haro</u> <u>sur les armes de contrôle des foules</u> », le 2 avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de Ricochet « Des voix s'élèvent contre la répression politique du mouvement de grève sociale », le 2 avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir, « <u>François</u> Blais veut des sanctions », le 2 avril 2015.
- Entrevue à Radio Centre-ville au sujet de la répression du mouvement de contestation sociale, le 2 avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Devoir,
 « Profilage politique : Manifs à géométrie variable », le 4 avril 2015.
- Communiqué condamnant la répression politique à l'UQAM, le 10 avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du Métro, « <u>La ligue</u> des droits et libertés déplore la crise à l'UQAM », le 10 avril 2015.
- Entrevue avec la Presse canadienne et référence à la Ligue des droits et libertés dans un article, « La Ligue des droits et libertés écorche l'UQAM et François Blais », le 12 avril 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de l'Agence QMI,
 « <u>Ligue des droits et libertés : L'UQAM accusée de mener une «répression politique</u> », le 12 avril 2015.
- Prise de parole lors de la conférence de presse organisée par Voix juives indépendantes s'opposant aux tentatives du gouvernement du Canada visant

à criminaliser la critique ou l'opposition aux actions de tout pays, ici en particulier Israël, le 15 avril 2015.

1.2 Interventions politiques et juridiques

- a) Interventions devant les instances canadiennes, québécoises et autres
- Demande de rencontre auprès de la ministre de la Sécurité publique, Madame Lise Thériault, notamment à propos de la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes et de l'élaboration des différents règlements qui doivent en assurer la mise en œuvre, ainsi que le suivi des recommandations du rapport Perreault, 27 mai 2014
- Participation à une rencontre organisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avec le Directeur à la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie afin d'échanger avec des observateurs québécois de la scène internationale particulièrement sous l'angle de la Francophonie et des droits de la personne, le 4 juin 2014
- Demande de rencontre auprès de la ministre de la Justice, Madame Stéphanie Vallée, afin de faire le suivi du dossier des poursuitesbâillons, le 12 juin 2014
- Envoi à l'ensemble des députés québécois du gouvernement fédéral des deux numéros de notre revue Droits et libertés qui portent sur la vie privée et la surveillance des populations afin de les alerter sur les enjeux de ce dossier et de solliciter une rencontre pour aborder ces questions, 15 octobre 2014.
- Lettre adressée à la direction de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) concernant la décision de refuser d'informer sur le site internet de l'UQO du lancement de l'ouvrage collectif Tisser le fil rouge, portant sur la grève étudiante du printemps 2012, 29 septembre 2014.
- Rencontre avec Me Jad-Patrick Barsoum, conseiller juridique de la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, concernant la demande de rencontre de la LDL dans le dossier des poursuitesbâillons, le 20 octobre 2014.
- Rencontre avec le Cabinet de la ministre de la Sécurité publique à propos de la réglementation à être adoptée en vue de la création du Bureau des enquêtes indépendantes sur la police ainsi que le suivi des recommandations du Rapport Perrault (rapport d'enquête publique du coroner sur la mort de Fredy Villanueva), le 17 novembre 2014.
- Adhésion à la Déclaration publique sur les violations graves des droits humains à Iguala et Tlatlaya, Mexique, présentée au Consulat du Mexique, le 19 novembre 2014.
- Lettre au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, en vue de la rencontre du Groupe de travail présessionnel du Comité

lors de sa 55^e session du 6e Rapport périodique du Canada, le 12 janvier 2015 (en anglais et en français)

b) <u>Lettre et campagne de lettres</u>

- Appui à la campagne de lettre « Financement des organismes en défense collective des droits ». La LDL est inquiète devant les coupures budgétaires annoncées par le gouvernement Couillard. La LDL, comme les quelques 330 autres organismes financés via le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), souffre d'un grave manque de financement.
- Appui à une lettre conjointe du Congrès du travail du Canada, des organismes canadiens de droits de la personne, de développement international, de syndicats, de femmes, de personnel enseignant, d'étudiants et communautaires interpellant le gouvernement canadien en appui aux victimes de l'écrasement du Rana Plaza, le 15 septembre 2014.
- Appui à la campagne de lettre du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) afin de demander la mise en place rapide d'un plan d'action interministériel en itinérance, ainsi qu'une intervention d'urgence sur le dossier du financement fédéral en itinérance, le 24 septembre 2014.
- Appui à la lettre ouverte visant à demander le retrait des articles 172 et 173 du projet de loi C-43 qui modifient la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et visent à permettre aux provinces du Canada de restreindre l'accès à l'aide sociale aux demandeurs d'asile et aux personnes en attente d'un statut permanent, le 30 octobre 2014.
- Appui à la deuxième demande de rencontre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) transmise 24 octobre 2014 au premier ministre Philippe Couillard.
- Appui aux groupes en défense collective des droits qui avisent le gouvernement qu'il est urgent de signer les protocoles d'entente et de verser les premiers versements du SACAIS, cela dans le cadre d'une campagne de télécopie envoyée au Ministre Blais, le 27 octobre 2014.
- Lettre adressée au ministre du Travail Monsieur Sam Hamad, en appui aux demandes de la Confédération des personnes handicapées du Québec visant à ce que le Code de construction du Québec soit cohérent avec les engagements de l'État québécois pour les personnes ayant des limitations, le 27 novembre 2014.
- Campagne de lettres menée par la LDL adressées à la ministre de la Sécurité publique au sujet des règlements à adopter concernant le Bureau des enquêtes indépendantes sur la police, lancement fait le 13 janvier 2015.

- Appui à la campagne de lettre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) transmise le 5 février 2015 au premier ministre Philippe Couillard, afin d'interpeler le gouvernement au sujet de son engagement envers l'action communautaire autonome.
- Signataire de la lettre ouverte à l'initiative du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), établissant les liens entre le libre-échange et les mesures d'austérité, le 18 février 2015.
- Appui à la campagne de lettre du Réseau solidarité itinérance du Québec, dans l'optique de rappeler au gouvernement du Québec qu'il doit prendre ses responsabilités dans la prévention et la réduction de l'itinérance, le 2 mars 2015.
- Appui à la campagne de lettre du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) pour faire pression sur le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, afin qu'il s'engage à ce que les prochains protocoles d'entente des organismes en défense collective des droits soient d'une durée de trois ans (tel que prévu par la Politique de reconnaissance de l'action communautaire), le 15 avril 2015.

c) Appuis

- Appui au Réseau Solidarité Itinérance du Québec pour demander au Premier ministre Monsieur Couillard, la mise en place rapide d'un plan d'action pour éviter l'itinérance et s'en sortir, considérant l'adoption en février 2014 de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, 5 mai 2014.
- Appui à la Coalition pour la justice et la paix en Palestine dans le cadre du Festival pour la Paix en Palestine, rappelant l'événement de la Nakba, demandant au Parlement canadien et à l'Assemblée nationale du Québec de reconnaître que la Nakba est une injustice historique faite aux palestiniennes et palestiniens d'exiger d'Israël le respect intégral des résolutions de l'ONU, le 18 mai 2014
- Adhésion à un texte collectif en soutien à la motion présentée au Conseil de ville de Montréal par Projet Montréal visant à obtenir un bilan de l'application du Règlement p-6 ainsi qu'un débat public sur l'évaluation qui en sera faite, le 23 mai 2014.
- Appui à la déclaration conjointe de la Coalition pour la justice et la paix en Palestine demandant l'arrêt des hostilités, le respect par Israël du droit international et des droits humains, et l'engagement des élus du Québec et Canada pour qu'ils exercent des pressions sur Israël pour qu'il respecte ce droit, le 11 juillet 2014.
- Appui à l'appel de la société civile québécoise à prendre part à la manifestation du 10 août 2014 et prise de parole lors de cette

manifestation réclamant la cessation immédiate de l'agression israélienne sous toutes ses formes, la fin du blocus de gaza, la fin de l'occupation et de la colonisation israéliennes des territoires palestiniens, une solution réelle au conflit, fondée sur la justice et le respect du droit international et un changement radical des orientations honteuses du gouvernement et de toute la classe politique canadienne.

- Appui au communiqué du Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS) critiquant l'absence d'une consultation large concernant le projet de loi n° 8, loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles, le 9 septembre 2014.
- Appui à la lettre du Collectif Échec à la guerre appelant à faire avancer la paix en combattant le militarisme canadien et lançant la campagne annuelle du coquelicot blanc, le 21 septembre 2014.
- Adhésion à la Déclaration face au Sommet Canada-Union européenne à Ottawa par laquelle au-delà de cent organisations des deux côtés de l'Atlantique dénoncent cet accord qui enrichira les entreprises multinationales, au détriment des droits des populations, le 26 septembre 2014.
- Participation à la marche et veille pour les femmes autochtones disparues et assassinées, le 4 octobre 2014.
- Appui à l'action média du Collectif Échec à la guerre, visant à promouvoir la campagne annuelle du coquelicot blanc, 17 octobre 2014.
- Participation à la manifestation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics au premier jour des consultations publiques de la Commission d'examen de la fiscalité, le 20 octobre 2014.
- Appui à l'appel au rassemblement du 1er novembre 2014 en soutien aux organisations de droits humains au Maroc, rassemblement qui s'est tenu devant les Ambassades du Maroc à Paris et à Bruxelles et devant le consulat de Montréal, 24 octobre 2014.
- Appui à la Déclaration pour un réel accès à la justice à la Régie du logement interpellant le gouvernement québécois à exercer son pouvoir afin de changer la mise au rôle de cette dernière, considérant la priorité accordée aux dossiers de non-paiement de loyer alors que les dossiers portant sur les conditions de logement pouvant affecter la santé et la sécurité des locataires subissent des délais allant jusqu'à deux ans, le 26 octobre 2014.
- Appui de la LDL à la lettre ouverte visant à demander le retrait des articles 172 et 173 du projet de loi C-43 qui modifient la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et visent à permettre aux provinces du Canada de restreindre l'accès à

- l'aide sociale aux demandeurs d'asile et aux personnes en attente d'un statut permanent, le 30 octobre 2014.
- Participation à la manifestation contre les mesures d'austérité organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, le 31 octobre 2014.
- Appui à la lettre du Collectif Échec aux paradis fiscaux demandant au ministre des Finances, Joe Oliver, de combattre avec plus de fermeté le fléau de l'évitement fiscal, le 13 novembre 2014.
- Appui à une demande de résidence permanente soutenue par Solidarité sans frontières pour la famille Khalifa d'origine égyptienne, le 14 novembre 2014.
- Appui au communiqué du RQGE s'opposant aux mesures d'austérité dans le secteur environnemental, le 26 novembre 2014.
- Participation à la manifestation « Refusons l'austérité », le 29 novembre 2014.
- Appui à la déclaration « Préservons notre société de la destruction », qui s'oppose aux mesures d'austérité, le 29 novembre 2014.
- Appui à la déclaration pour le droit à un logement sain, bon marché, accessible et sécuritaire pour tous et toutes, campagne du Regroupement des associations de locataires et comités de logement du Québec, le 12 janvier 2015.
- Appui à la demande d'enquête publique sur les technologies de l'information au gouvernement du Québec, initiée par le SFPQ et FACIL, le 15 janvier 2015
- Appui à la proposition de la FNEEQ de tenir des États généraux en enseignement supérieur, le 26 janvier 2015
- Intervention sur la surveillance des populations dans le cadre de la Soirée Relations « Sociétés surveillées, sociétés contrôlées » du 26 janvier 2015.
- Appui à la campagne du TRPOCB à propos de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme - Des centaines d'OSBL s'unissent pour refuser d'être assimilés à des lobbyistes, 4 février 2015
- Appui au communiqué de la Coalition réclamant une enquête publique dans les technologies de l'information du gouvernement du Québec suite à l'annonce que l'UPAC a arrêté des personnes œuvrant chez EBR et des fonctionnaires de Revenu-Québec qui auraient été corrompus par EBR, le 12 mars 2015
- Appui à la déclaration s'opposant aux tentatives du gouvernement du Canada visant à criminaliser la critique ou l'opposition aux actions de tout pays, le 16 mars 2015

- Appui au communiqué de la Commission populaire dénonçant le profilage politique et les arrestations de masse sous le règlement P-6, et participation à leur conférence de presse, le 17 mars 2015.
- Intervention lors de la soirée publique lançant l'appel de la FNEEQ de tenir des États généraux en enseignement supérieur, le 19 mars 2015
- Appui et participation à la manifestation nationale du 2 avril 2015 « Nos acquis valent plus que leurs profits », organisée par l'ASSÉ, le 26 mars 2015
- Appui à la pétition demandant en faveur des étudiant-e-s menacé-e-s d'exclusion ou d'expulsion par l'UQAM, le 26 mars 2015
- Appui à la Marche action climat du 11 avril 2015 et présence à la conférence de presse.
- Appui à la campagne menée en France par le Collectif droits humains afin de faire disparaitre, de la terminologie des institutions de la République Française, le terme droit de l'homme au profit de droits humains, le 15 avril 2015.
- Appui à l'installation d'un Camp pour le droit au logement d'une durée indéterminée, à partir du 21 mai prochain, en plein cœur de Montréal, le 19 avril 2015.
- Appui au communiqué de presse dénonçant l'annonce de la mise en place d'un Conseil consultatif québécois des technologies de l'information plutôt que la tenue d'une enquête publique portant sur l'informatique et le gouvernement, le 22 avril 2015.
- Appui au communiqué de presse du Front Commun des personnes assistées sociales du Québec dénonçant le programme *Objectif emploi* qui porte atteinte aux droits humains, le 27 avril 2015.
- Participation au 40e anniversaire d'Inter Pares, le 30 avril 2015

1.3 Publications

c) Revue

- Dossier spécial « Surveillance des populations », printemps 2014.
- Dossier spécial « Mutations du travail : impacts sur les droits »

b) Outils de sensibilisation

« Austérité imposée, droits sociaux menacés », printemps 2015

c) Bulletin par courriel

 Envoi d'une infolettre envoyée aux membres et sympathisant-e-s de la LDL pour les informer des activités de l'organisation, les sensibiliser à différents enjeux de droits humains et les mobiliser à participer aux campagnes et activités qu'elle mène ou qu'elle appuie.

d) Autres publications

- Article dans le Quorum, journal du Syndicat des chargées et chargé de cours de l'Université de Montréal, « <u>Ligue des droits et libertés</u>, <u>50 ans de luttes</u> », numéro d'automne 2014, p.12.
- Article dans *la Nouvelle revue franciscaine*, « <u>Immigration et réfugiés</u> : <u>le Canada ne respecte pas ses engagements</u> », vol. 119, no 5, 15 octobre 2014.
- Article dans Mémo de la Corpo, « Pour un projet de société fondé sur les droits humains», vol 15, no2, 10 décembre 2014
 http://www.cdc3r.org/images/documents/mmo de la corpo dcem bre 2014.pdf

1.4 Représentations

- Présentation sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada lors du Congrès annuel du RCLALQ, le 22 mai 2014.
- Présentation sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada et sur l'acceptabilité sociale, dans le cadre de l'AGA du RQGE, le 24 mai 2014.
- Présentation lors du lancement de la campagne «Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises! » du 7 octobre 2014
- Présidence d'une table-ronde lors du colloque « ARAR +10, La sécurité nationale et les droits de la personne, dix ans plus tard », le 29 octobre 2014.
- Participation au panel suivant la projection du film Mon insécurité nationale - Le Canada contre Victor Regalado, sur le thème des certificats de sécurité, dans le cadre des Rencontres internationales du documentaire de Montréal, le 23 novembre 2014.
- Intervention sur la situation des droits humains au Québec et au Canada dans le cadre du lancement du verdict de l'audience sur l'Amérique latine du TPP et dans le cadre de l'anniversaire de la DUDH, le 10 décembre 2014.
- Participation au déjeuner-causerie organisé par le Comité Travail migrant du FDNS pour souligner la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2014.
- Participation au Forum social mondial et présentation d'un atelier s'appuyant sur l'analyse et les conclusions du rapport de la LDL sur la situation des droits humains au Canada et au Québec, du 23 mars au 28 mars 2015 à Tunis.
- Participation à la consultation menée par le Commissariat à la vie privée du Canada sur les orientations stratégiques de l'organisme fédéral, le 23 février 2015.

Intervention au sujet des droits humains en environnement à la journée « Qu'est-ce que l'écocitoyenneté nous amène à être et à faire », organisée par le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ), le 19 mars 2015.

1.5 Ateliers de formation

- Atelier sur la liberté d'expression et le droit d'association le 12 mai 2014 au Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MEPAL).
- Atelier dans le cadre de la formation annuelle du Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF), concernant les démarches réalisées par la LDL auprès de l'Organisation des états américains (OEA) dénonçant les arrestations massives et abusives survenues lors du G20 à Toronto en juin 2010, le 12 octobre 2014.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada dans le cadre de l'Assemblée générale du Mouvement des travailleurs chrétiens, le 18 octobre 2014.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada au Syndicat de la Fonction publique du Québec, le 27 novembre 2014.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada aux membres de l'Union des consommateurs, le 19 février 2014.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada au Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII), le 3 mars 2015.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada au Carrefour foi et spiritualité, le 9 avril 2014.

1.6 Conférences, séminaires, tables rondes, événements

- Organisation d'une journée d'études sur le droit à la participation et à l'autodétermination avec des représentant-e-s de groupes écologistes, d'organisations de défense des droits et de communautés autochtones, le 14 février 2015.
- Organisation d'un séminaire visant à faire le point sur la situation du droit de manifester au Québec, ayant réuni des personnes et des organisations directement concernées ainsi que des avocat-e-s impliqué-e-s dans la défense de manifestant-e-s, le 28 mars 2015.